



Les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine

ACTIVITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025



Liberté
Égalité
Fraternité



SOMMAIRE

■ Données-clés	3
■ Contexte et objectifs	5
■ Résultats de l'activité des EMAS 2024-2025	7
■ Point sur l'actualité des PAS fin 2025	44
■ Annexes	47
■ Liste des sigles	56

Rapport réalisé par Bénédicte MARABET et Lucie BORDEAU, CREAL Nouvelle-Aquitaine

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

DONNÉES CLÉS – ACTIVITÉ DES EMAS 2024-2025 (1/2)

Contexte

- En 2024-2025, 13 EMAS installées en Nouvelle-Aquitaine.
- **Réalisation d'une 5ème enquête ARS-CREAI** portant sur l'activité des EMAS en 2024-2025 sur la base d'un rapport d'activité harmonisé

Les saisines

- **1025 saisines pour l'année scolaire 2024-2025** (+20% par rapport à 2023-2024) émanant 702 établissements scolaires (+17%). Grande variabilité selon les départements.
- **Grande réactivité** : 75% des saisines font l'objet d'une réponse dans la semaine qui suit leur réception (2023-2024: 70%).
- **Un filtrage des saisines en amont pour 7 EMAS** : 16, 23, 33, 64 côte basque, 79, 86 et 87
- **998 saisines** ont donné lieu à des interventions (soit 95%)

Les interventions

- Les interventions se répartissent entre : prévention : 13% (stable), régulation : 33% (en baisse), renfort/secours : 8% (en baisse), coordination/développement outils : 31% (en hausse) et fonctionnement : 15% (en hausse),
- **Les interventions en écoles maternelles sont en augmentation** 39% (contre 31% en 2023-2024), ce qui peut permettre la mise en place de réponses plus précoces
- **La moitié des interventions concernent des enfants qui n'ont ni reconnaissance par la MDPH, ni demande en cours et sont en hausse** (38% en 2023-2024). A l'inverse, les interventions concernant **des élèves ayant déjà une notification de la MDPH** sont en baisse (37% contre 49% en 2023-2024). Certains de ces élèves peuvent bénéficier de l'intervention d'une AESH et/ou de soins en pédopsychiatrie, sans effets suffisants sur les troubles et manifestations comportementales, justifiant une demande d'intervention de l'EMAS
- Pour la moitié des enfants concernés par l'intervention des EMAS, un diagnostic a été posé et il est connu des EMAS dans 80% des situations. **Les TND (troubles neurodéveloppementaux) sont les plus représentés** (54%) avec notamment les TSA et les TDAH (Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) et **sont en augmentation d'année en année**

DONNÉES CLÉS – ACTIVITÉ DES EMAS 2024-2025 (2/2)

Moyens humains

- Les 13 EMAS disposent de **37,3 salariés en équivalent temps plein** dont 15,6 dédiés à la coordination (15 en 2023/2024).

Couverture

- Les EMAS couvrent la totalité de leur département d'implantation (sauf le 33 mais le territoire sera entièrement couvert à la rentrée 2025). Toutefois, **cette couverture théorique n'est pas toujours effective, compte tenu de l'étendue des territoires, des ressources disponibles et des temps de transports importants.**

Partenariats

- Au niveau régional, les EMAS ont tissé des partenariats avec les ESMS et la majorité d'elles avec le sanitaire. Neuf EMAS sur 13 indiquent avoir mis en place **un partenariat ou une articulation spécifique** avec les PIAL (7 en 2023/2024), **un axe à préciser dans la perspective de la mise en place des PAS.** La densité de ces partenariats et leur nature sont très variables selon les EMAS.

Perspectives

- Plusieurs axes de travail prioritaires sont fixés, déjà identifiés par les EMAS les années précédentes :
 - Clarifier les liens à venir entre PAS et EMAS
 - Développer les actions de sensibilisation, de formation et groupe de soutien à visée préventive auprès des enseignants, des AESH, du périscolaire et des classes ;
 - Renforcer les moyens humains en pérennisant les postes actuels ainsi que les compétences (analyse de pratique, formation, etc.) et assurer la pluridisciplinarité,
 - Renforcer la communication et le partenariat avec l'Education nationale ainsi qu'avec les MDPH et l'Aide Sociale à l'Enfance ;

CONTEXTE ET OBJECTIFS

UN SUIVI DE L'ACTIVITÉ DES EMAS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Rappel

- **Le 14 juin 2019** : mise en place des équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap « apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux »
- **La Nouvelle-Aquitaine** est une région préfiguratrice (3 EMAS en 2019, 8 en 2020, 13 en 2021)
- **Le 26 mai 2021** : une circulaire diffuse le cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation.
- **Le 4 septembre 2025** : une circulaire vient modifier le cahier des charges des EMAS en lien avec la mise en place des PAS (cf. diapo 9)

Dès 2020, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité la réalisation d'un état des lieux annuel de l'activité des EMAS pour apporter des éléments de connaissance sur :

- Leurs principales caractéristiques
- Les modalités de saisine et la nature des demandes d'intervention
- La nature des interventions effectivement mises en œuvre
- Les partenariats

Pour mesurer l'activité des EMAS, le CREAL NA a développé un outil de recueil, basé sur **leur cahier des charges**, qui a évolué au fil des ans en concertation avec les EMAS :

Cette grille n'a pas pour vocation de rendre compte de l'intégralité de l'activité des EMAS mais de parvenir à **définir des indicateurs pertinents permettant de mettre en évidence leur montée en charge, le nombre de saisines qui leur sont faites, la nature et la densité des interventions mises en œuvre**.

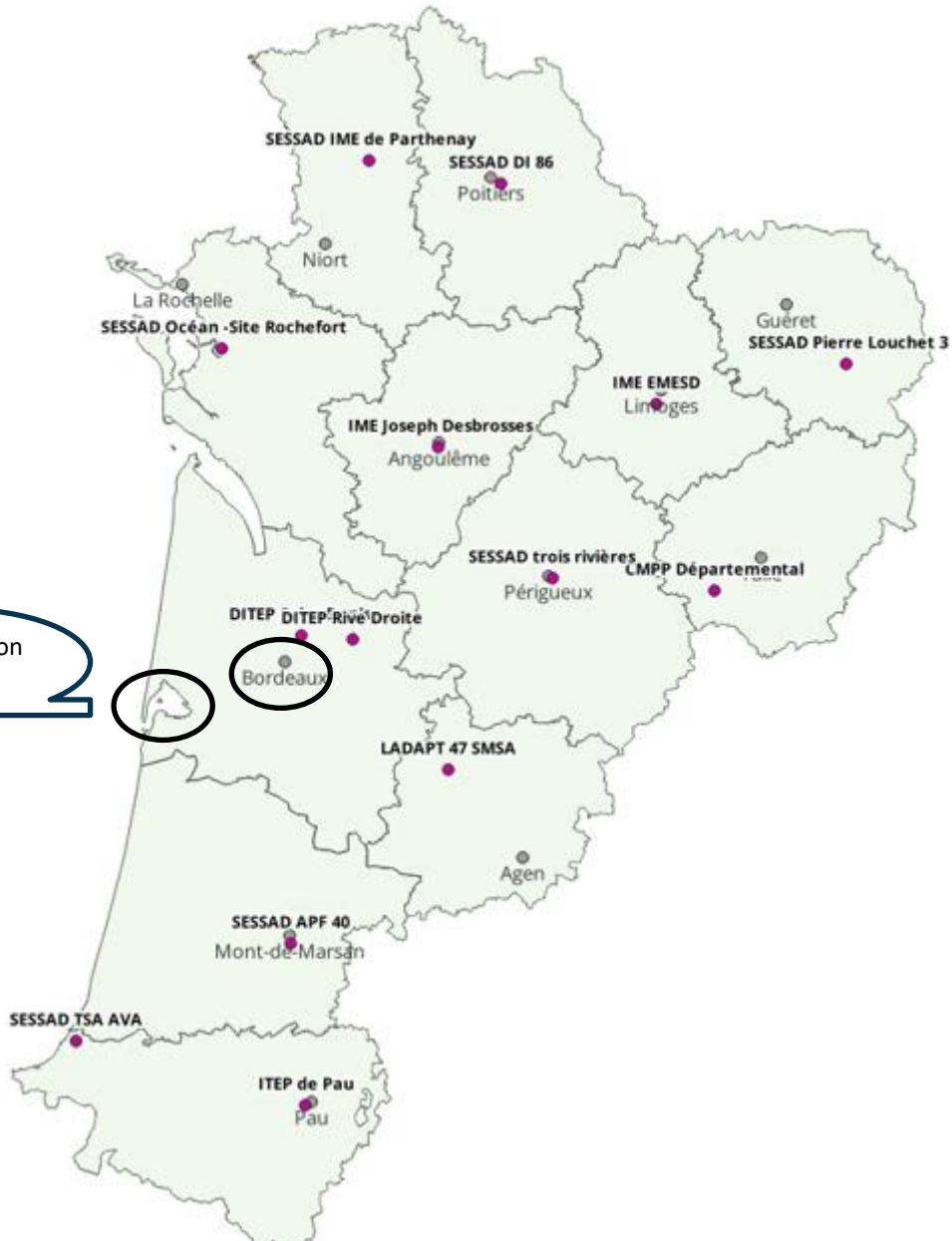
RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ DES EMAS

2024-2025

IMPLANTATION DES ESMS

PORTANT LES EMAS

Secteurs non couverts



13 EMAS installées en 2024-2025

Une par département, exception pour le 64 avec 2 EMAS

L'ensemble du territoire départemental est en théorie couvert (sauf en 33 : en 2024-2025, reste à couvrir Bordeaux Métropole et Bassin d'Archon. Couverture totale prévue à la rentrée 2025-2026)

Le travail d'extension est en cours avec un objectif de proximité mais se heurte à plusieurs difficultés :

- Des territoires très vastes et ruraux, entraînant des trajets longs (dont les frais ne sont pas couverts dans la dotation).
- Des réorganisations des ressources humaines (sans augmentation des temps paramédicaux)
- La recherche de nouveaux opérateurs, pas toujours disponibles ou inexistants dans les zones sous dotées

Des contraintes qui peuvent limiter l'approche pluridisciplinaire nécessaire et créer une iniquité dans l'accompagnement...

LES PRINCIPALES MISSIONS DES EMAS

(CAHIER DES CHARGES - CIRCULAIRE DU 04/09/25)

Missions antérieures conservées

Auprès de la communauté éducative

- Conseiller/participer à des actions de sensibilisation, pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap ;
- Apporter appui/conseil à un établissement scolaire concernant des élèves à besoins éducatifs particuliers pouvant évoluer vers une situation de handicap, aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;

Auprès de la MDPH

- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH

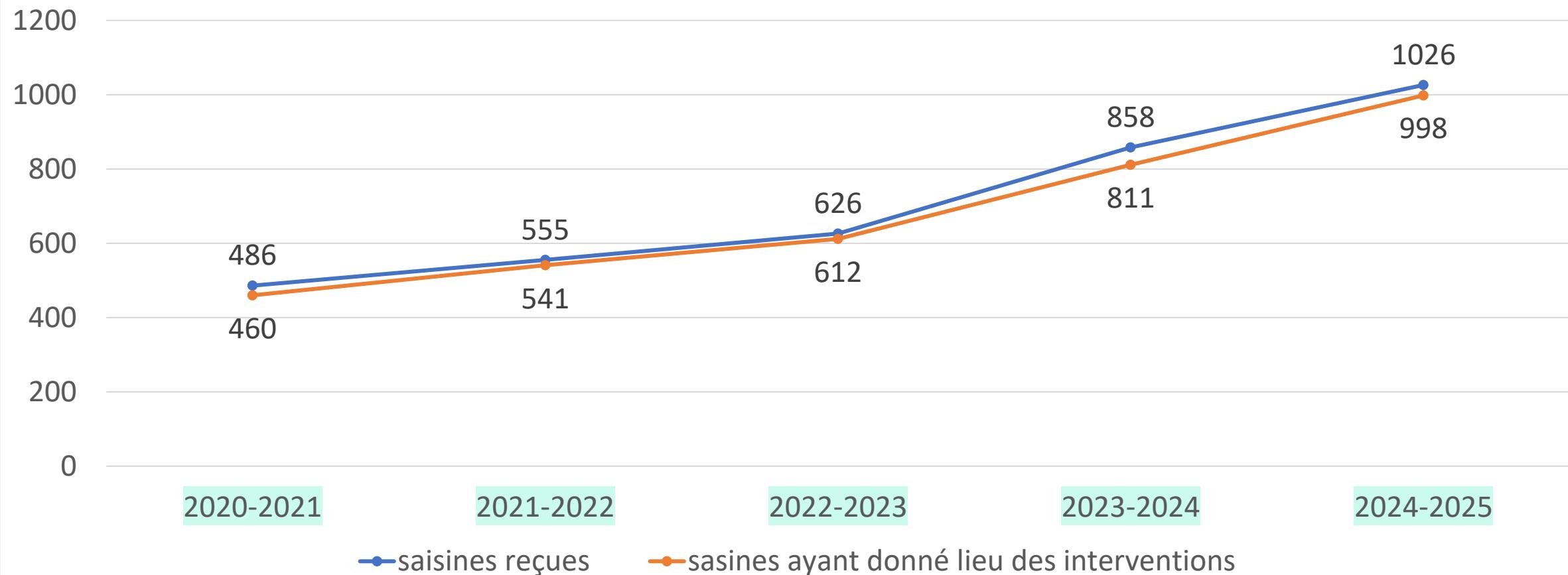
Nouvelles missions liées à la mise en place des PAS

Interventions directes auprès d'élèves sur mobilisation du PAS (sur la base d'un protocole territorial)

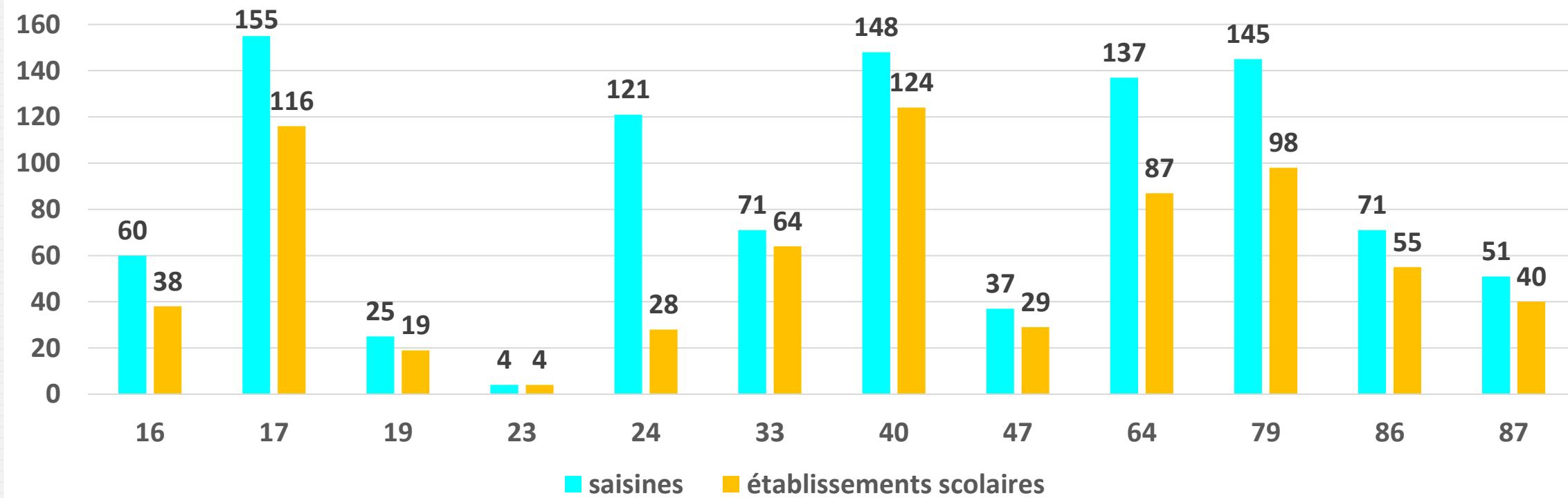
- Participation avec l'équipe du PAS à l'évaluation de la situation et à l'identification des besoins
- Réalisation d'un accompagnement de l'élève (bénéficiant ou non d'un AESH) dans le cadre d'un plan d'action délimité dans le temps avec, par la suite, un passage de relais
- Parmi les interventions possibles : méthodes et principes de l'autorégulation

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES EMAS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Les saisines reçues par les EMAS et les saisines ayant donné lieu à des interventions



NOMBRE DE SAISINES REÇUES PAR LES EMAS ET D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CONCERNÉS EN 2024-2025



Les EMAS sont de plus en plus sollicitées comme le montre la diapo précédente.
En 2024-2025, **1 026 saisines ont été adressées aux EMAS de la région concernant 702 établissements scolaires**
Entre 2023/24 et 2024/25 :
- hausse de 20% du nombre de saisines, évolutions contrastées selon les départements
- hausse de 17% du nombre d'établissements scolaires : meilleur repérage des EMAS, qui se confirme au fil des ans
Filtrage en amont par une commission dans 7 EMAS (cf. diapo suivante)

FILTRAGE EN AMONT DES SAISINES

En 2024-2025, un filtrage a été mis en place dans une majorité des départements : 16, 23, 33, 64 (côte basque), 79, 86, 87 pour réguler l'activité des EMAS et éviter la saturation.

Plusieurs EMAS estiment que ce système comporte de nombreuses limites :

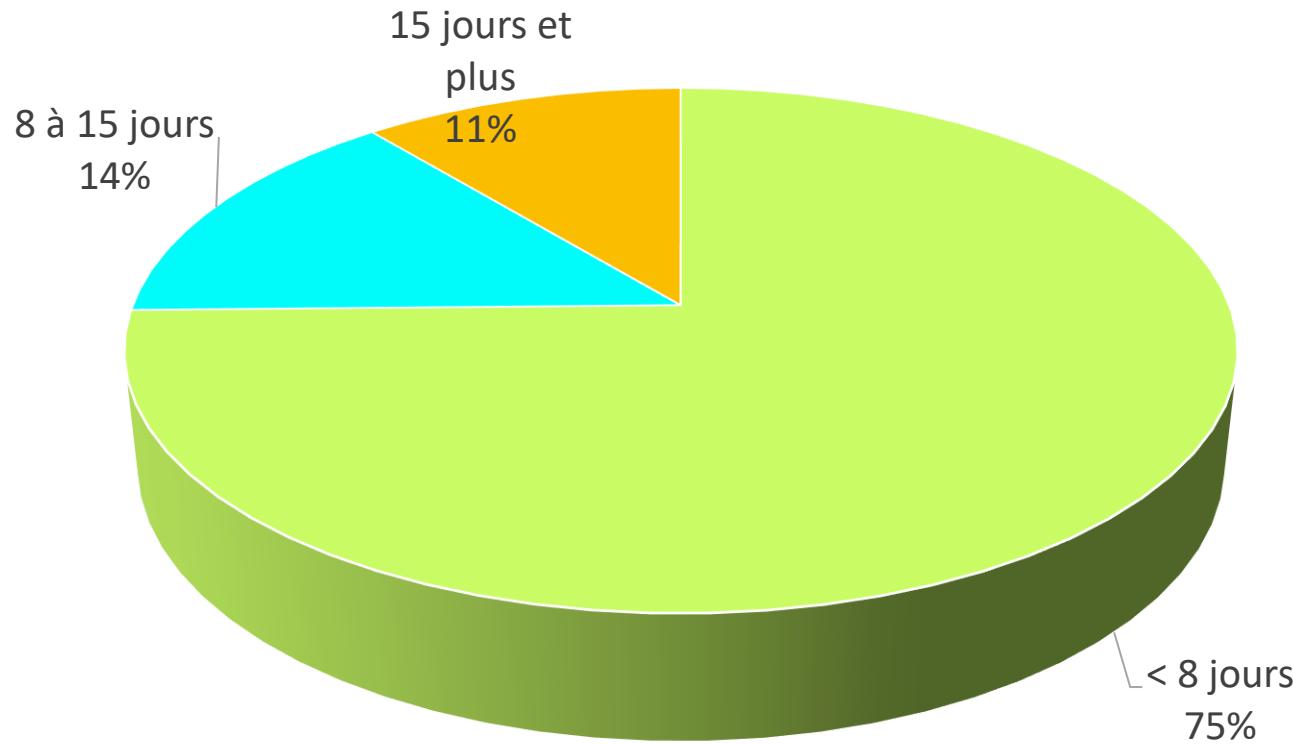
- Les demandes arrivent trop tard, aggravant la complexité, la réactivité de l'EMAS est freinée, créant la frustration des professionnels de la communauté éducative qui souhaiteraient un appui préventif.
- Les protocoles ont souvent été mis en place sans concertation : l'EMAS n'apparaît pas sur la fiche de saisine / intervient en dernier recours, des saisines restent bloquées, manque de transparence sur le nombre de saisines en cours

Toutefois, le système de filtrage en amont n'est pas rejeté par principe car il peut permettre de :

- prioriser les cas les plus complexes et réguler l'activité
- favoriser une meilleure adéquation entre besoins et capacités d'intervention.

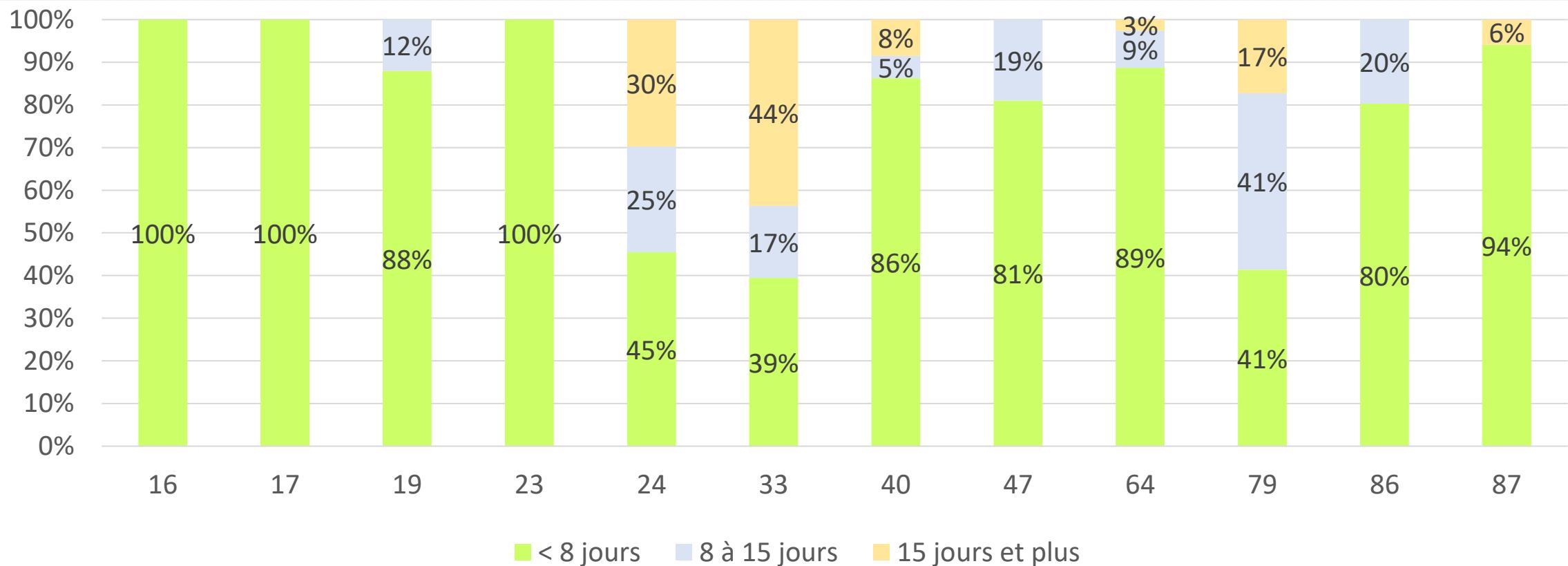
Une révision des protocoles **de façon concertée** pourrait améliorer la réactivité des EMAS et la pertinence des interventions

LE DÉLAI DE RÉPONSES AUX SAISINES EN 2024-2025



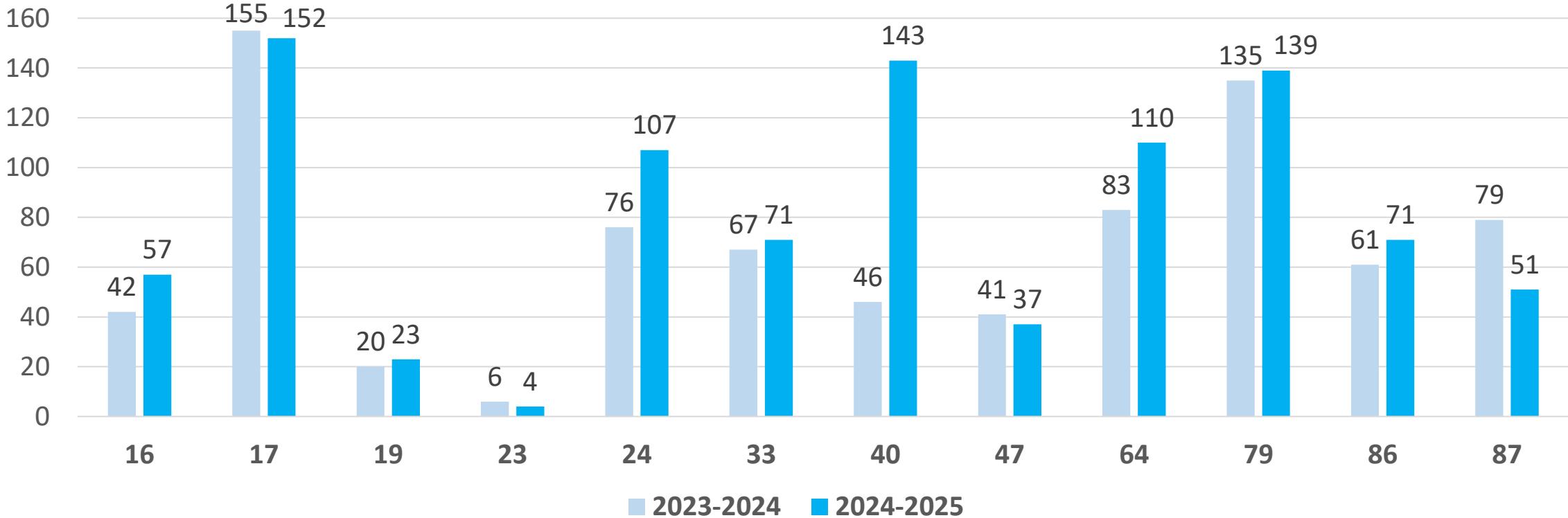
Grande réactivité des EMAS dans l'apport d'une réponse à la saisine : en moins d'une semaine dans 75% des cas. Ce taux est fluctuant d'une année sur l'autres (rappel 2023/24: 70%, 2022/23 : 84%).

DÉLAIS DE RÉPONSE AUX SAISINES SELON LE DÉPARTEMENT 2024-2025



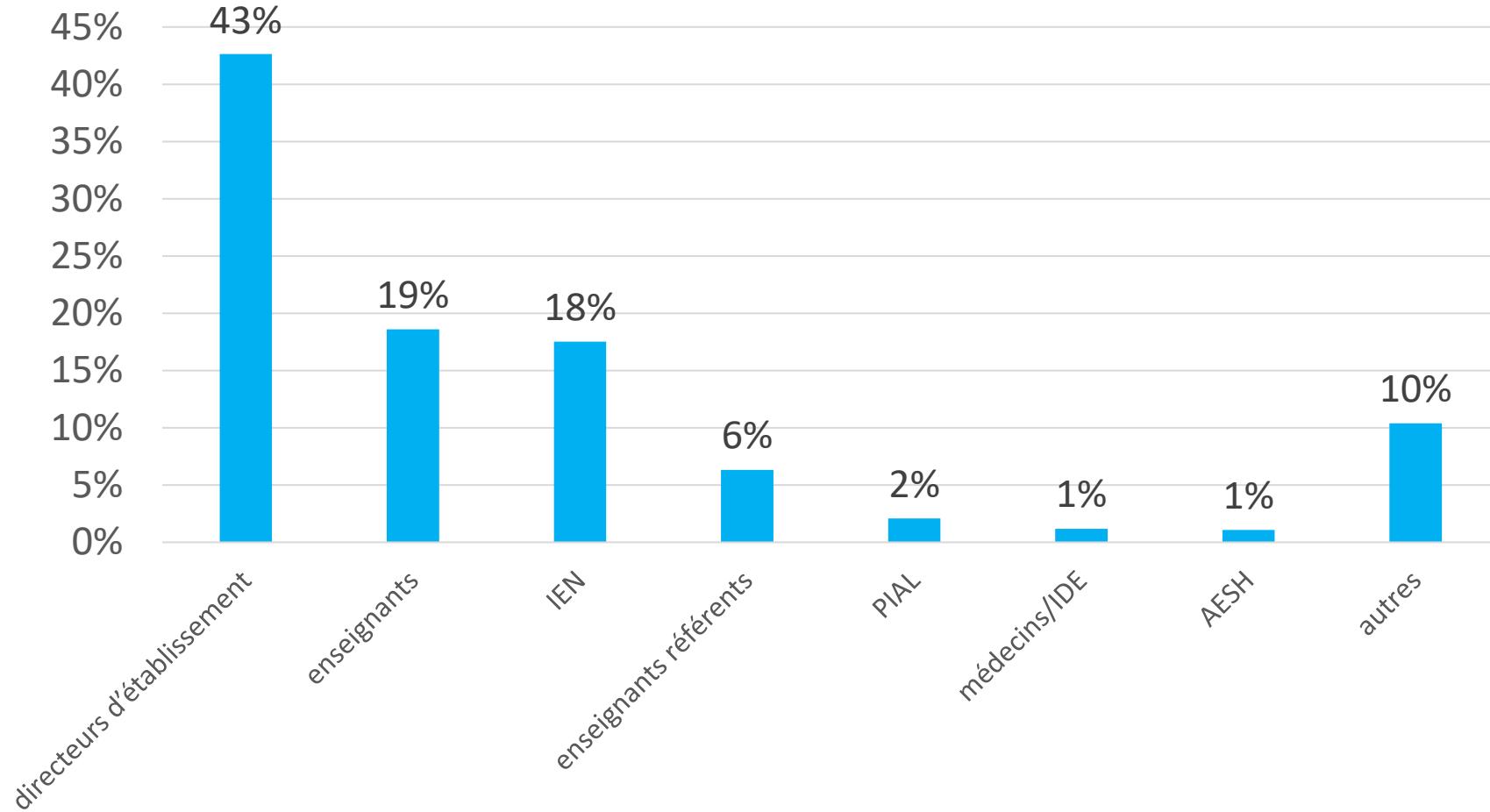
Le filtrage des saisines en amont peut expliquer des délais allongés de réponse. Les délais ne sont pas forcément corrélés au nombre de saisines reçues.

NOMBRE SAISINES AYANT DONNÉ LIEU A DES INTERVENTIONS



- Sur 1025 saisines reçues en 2024-2025, **965 ont fait l'objet d'intervention, soit 95%** (comme en 2023/24)
- Les motifs les plus fréquemment évoqués pour expliquer le rejet des saisines sont : des demandes hors cahier des charges ou l'activation d'autres ressources plus adaptées à la demande

PROFESSIONNELS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DES EMAS



Pas de fonctionnement homogène d'un EMAS à l'autre. Le filtrage en amont dans la moitié des EMAS vient biaiser ces données. L'intérêt de maintenir cet indicateur dans les prochaines éditions est questionné.

Par rapport à l'année scolaire précédente :

- augmentation des saisines par des directeurs (43% contre 39% en 2023-24)
- baisse des enseignants (19% contre 31% en 2023/24)

Les PIAL gardent une place marginale sont appelés à disparaître avec le déploiement des PAS

Des configurations qui varient selon les départements :

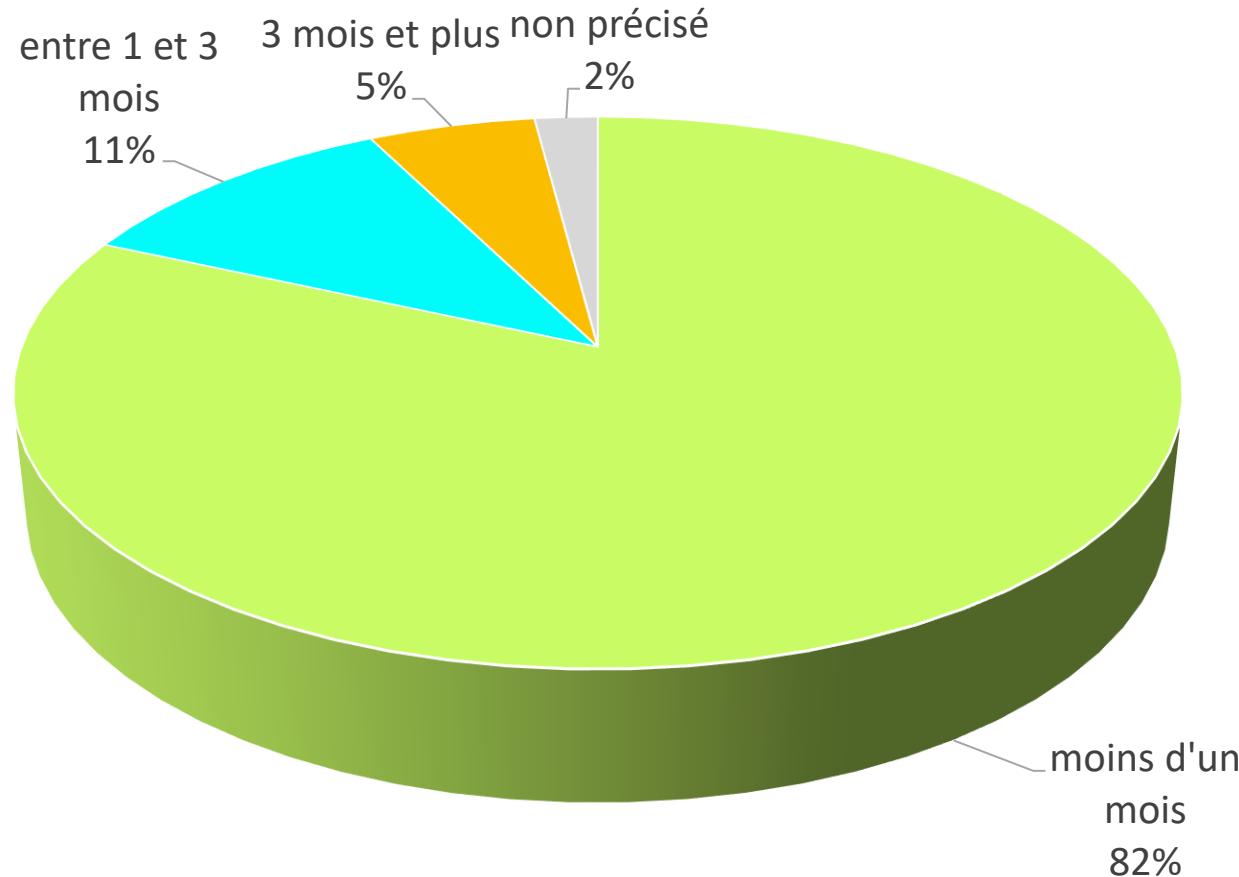
- Surreprésentation des directeurs = 17 : 67% et 40 : 79%
- 64 : que des enseignants-référents (dans une des 2 EMAS)

Une catégorie « autres » qui prend de l'ampleur (jusqu'à 46% dans certaines EMAS) et qui montre la pluralité des circuits pour que des demandes parviennent l'EMAS (voir détail diapo suivante).

PROFESSIONNELS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE PAR DÉPARTEMENT

EMAS	enseignants	Enseignants référents	directeurs	IEN	PIAL	AESH	médecin/IDE	autres	Précisions sur autres
16	28%		25%	2%				46%	DVS , cellule ,1 professeur-ressource TSA , Brigade d'appui enseignante
17	21%	1%	67%	9%	1%		1%		
19	39%		39%					22%	Conseiller municipal, référent école inclusive, CPE
23			25%	75%					
24	18%		33%	17%	12%	5%	1%	14%	collectivités territoriales, ESMS
33			8%	44%				46%	Pôle Ressource départemental
40	14%		79%	4%	1%	2%			CPE
47	5%	11%	65%	3%	16%				
64 BS	25%		36%	2%				36%	Conseillère pédagogique Ecole Inclusive (en charge formation des AESH) mairies / responsables périscolaires, coordonnatrices ULIS
64 CB		100%							
79	34%		19%	43%			3%		
86	14%		22%	52%		1%	3%	8%	CPE, Conseiller pédagogique (CPC)
87	31%	8%	41%	2%			4%	14%	Directeur ESMS, MDPH, ASE via une saisine renseignée par les professionnels de l'EN

DÉLAI MOYEN ENTRE LA VALIDATION DE LA SAISINE ET LE DÉBUT DE L'INTERVENTION EN 2024-2025

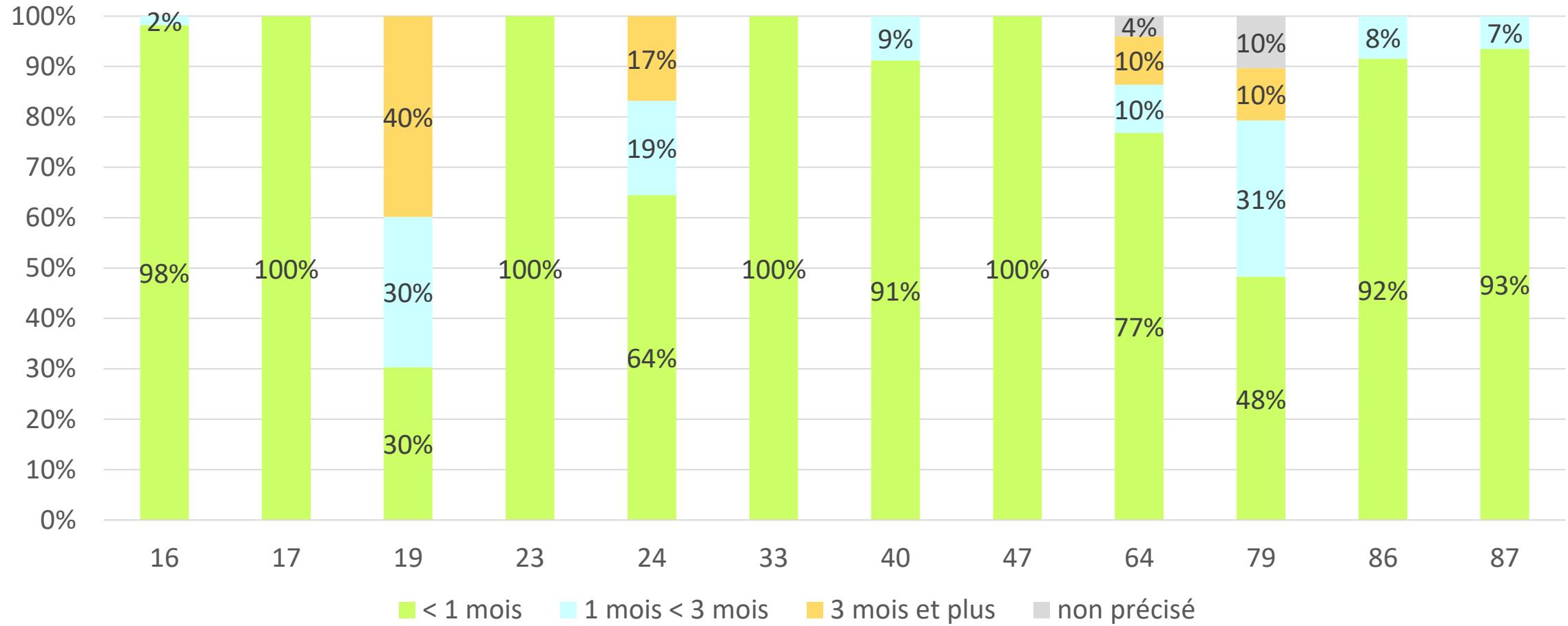


Globalement, 82% des interventions débutent **en moins d'un mois** (stable par rapport à 2023-2024).

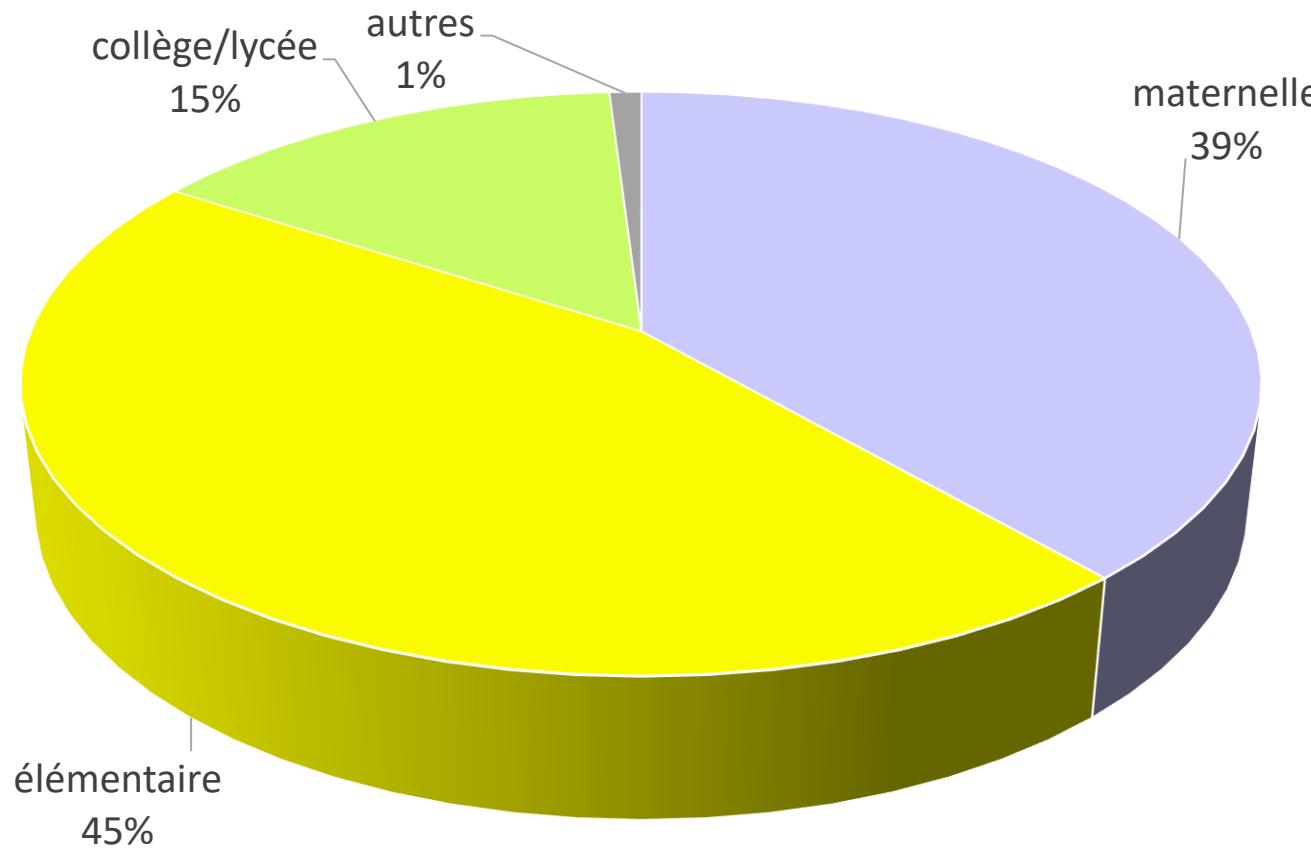
Une EMAS précise les différents délais pour démarrer l'action :

- sous 1 mois, maximum 3 pour des saisines individuelles ou collectives sur sollicitation directe d'un professionnel.
- 3 mois et plus pour des formations/sensibilisations et projets à visée préventive (sans caractère urgent).

DÉLAI MOYEN ENTRE LA VALIDATION DE LA SAISINE ET LE DÉBUT DE L'INTERVENTION SELON LE DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES SAISINES VALIDÉES EN FONCTION DU NIVEAU SCOLAIRE



Les interventions en maternelle sont en nette hausse : 39% (contre 31% en 2023-2024), ce qui peut concourir à la mise en œuvre d'actions précoce

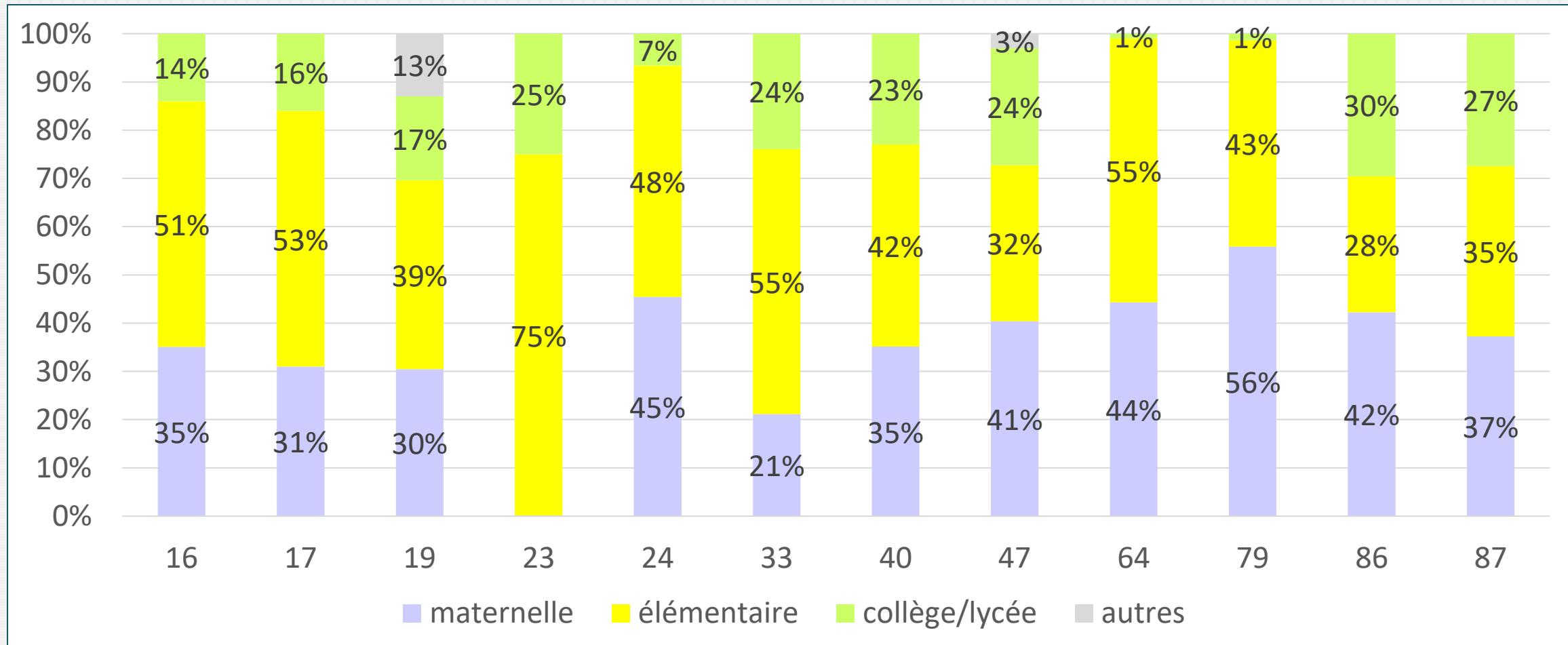
Des particularités selon les départements (cf. diapo suivante) :

- 64 et 79 : pas d'intervention dans le secondaire (à 3 exceptions près)
- 86 : 30% des interventions dans le secondaire

Illustrations d'évolutions par rapport à 2023-2024 :

- l'EMAS 16 commence à intervenir dans le secondaire (alors qu'elle n'y allait pas auparavant)
- Les EMAS 19 et 47 ont 3 fois plus d'interventions en maternelle

NIVEAU SCOLAIRE D'INTERVENTION SELON LE DÉPARTEMENT

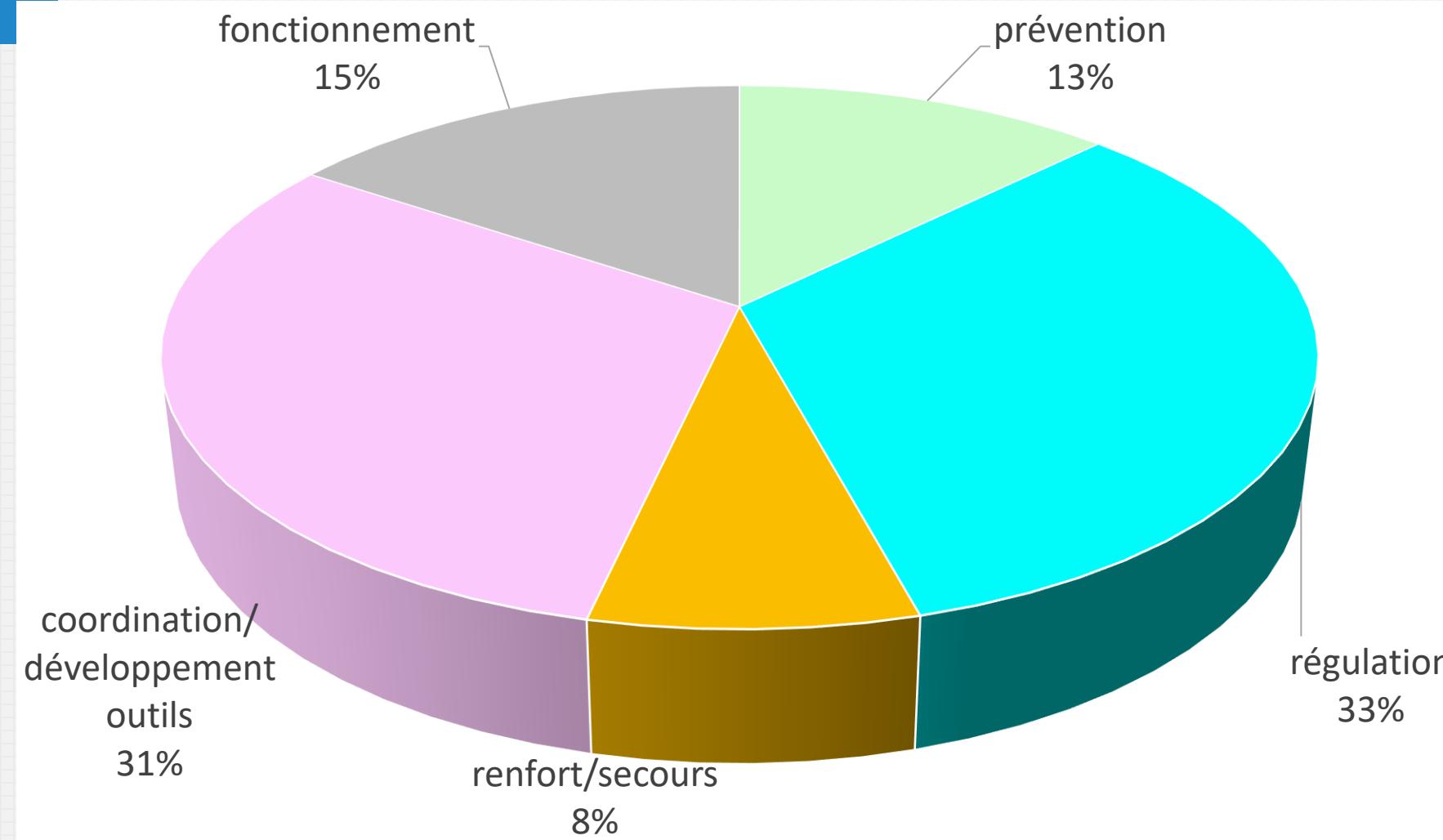


LA NATURE DES INTERVENTIONS DES EMAS

- Depuis l'année scolaire 2023-2024, une nouvelle grille des interventions des EMAS a été adoptée. Elle a été produite suite à une journée « **communautés de pratiques** » proposée aux EMAS fin 2023, qui a permis de repérer un outil plus opérant (conçu par les PEP 69). Cette grille permet de mieux rendre compte **de la diversité** des interventions des EMAS et de rendre visibles certaines tâches comme **la coordination des acteurs, le développement d'outils-ressources...** Elle constitue la référence à l'échelle de la région pour qualifier et quantifier les interventions des EMAS.
- Cette grille s'articule autour de **5 grands axes** (cf. détail en annexes) :
 - ✓ **ACTIONS PREVENTIVES**
 - ✓ **ACTIONS DE REGULATION**
 - ✓ **ACTIONS DE RENFORT/DE SECOURS**
 - ✓ **ACTIONS DE COORDINATION / DEVELOPPEMENT D'OUTILS**
 - ✓ **ACTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour le suivi de l'activité 2025-2026, cette grille devra évoluer avec le nouveau cahier des charges des EMAS et prendre notamment en compte les interventions en lien avec les PAS,

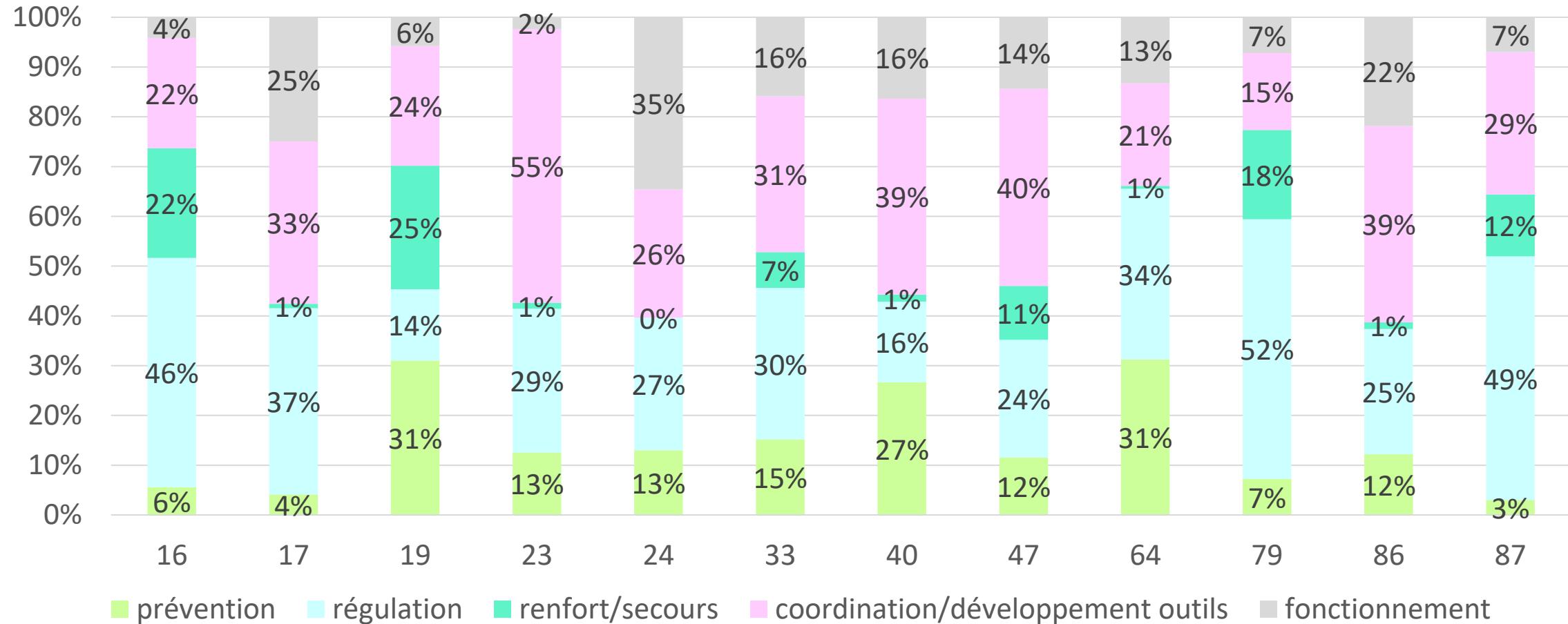
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LEUR NATURE EN 2024-2025



Cette répartition est basée sur le **nombre d'heures d'intervention** (soit près de 30 000 h au niveau régional en 2024-2025 – rappel 2023-2024 : 25 000 h) affectées à chacune des grandes rubriques. Par rapport à l'année précédente

- les interventions de prévention sont stables,
- les actions de coordination/développement d'outils augmentent (31% contre 23%),
- les actions de régulation/appui diminuent (33% contre 39%),
- tout comme celles de renfort/secours (8% contre 13%)

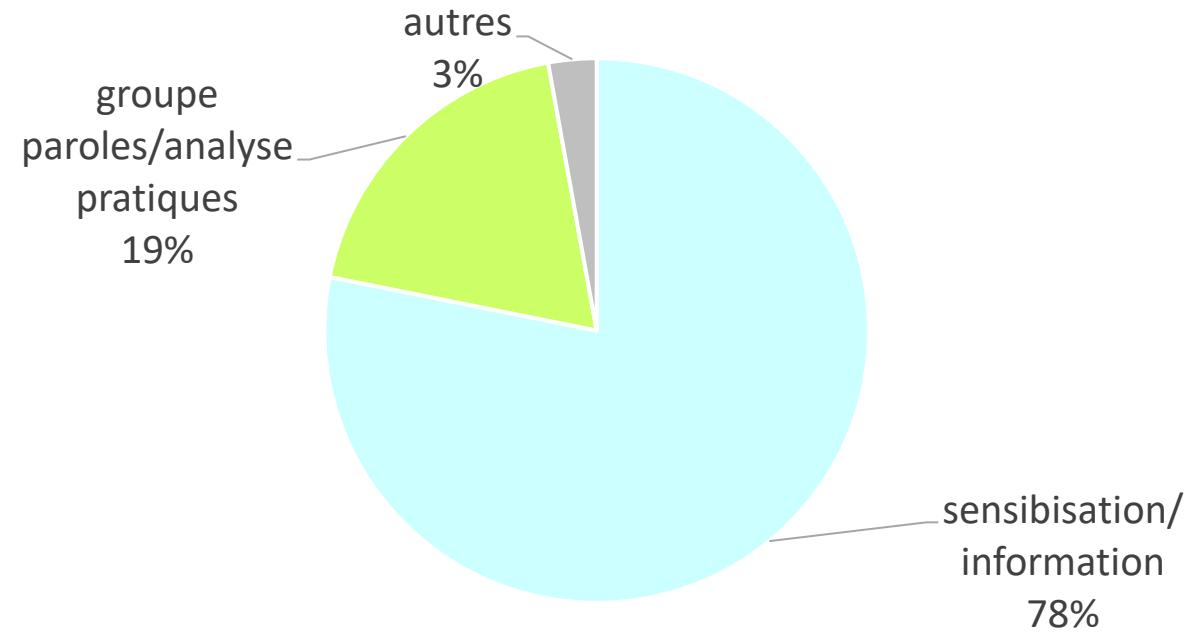
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LEUR NATURE PAR DÉPARTEMENT



Des configurations d'intervention très différentes selon les EMAS, en lien avec les modalités de saisines, la place de l'EMAS parmi les autres partenaires/intervenants du département, les pratiques déployées et pour lesquelles l'EMAS est reconnue.

ACTIONS PREVENTIVES

INFORMATION ET SENSIBILISATION À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Les groupes de parole / d'analyse de pratiques sont mis en œuvre le plus souvent pour des AESH, puis pour des enseignants et plus rarement pour des directeurs d'écoles, des infirmières scolaires ou psychologues scolaires. Une EMAS a mis en place des « tables-rondes » avec des internes de collèges /lycées sur des thèmes tels que *le vivre ensemble, le rapport au corps, l'égalité, les violences familiales...*

Cet axe représente **13% des interventions** des EMAS et se décline en 2 entrées.

Quelques exemples d'action de formation/sensibilisation

- les troubles du neurodéveloppement et en particulier TSA et TDAH,
- les difficultés à expressions comportementales (comportements perturbateurs, TOP...), la gestion de crise,
- le développement normal et pathologique
- La présentation de dispositifs ou d'outils (comme le PAOA : programmation adaptée des objectifs d'apprentissage)

- la création d'un espace de répit

Les bénéficiaires peuvent être des enseignants, des AESH, des ATSEM, du personnel périscolaire et au-delà des étudiants à l'INSPE, à la fac de psycho...

Une EMAS a organisé une journée-conférence "*EMAS: un pont entre le secteur médico-social et l'Education nationale: innover ensemble pour l'école de demain*"

ACTIONS DE REGULATION

APPUI ET CONSEIL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Cet axe représente **33% des interventions** des EMAS et ne comporte qu'une entrée principale. Il concerne les actions d'écoute, d'échange, de réflexion, de partage, d'élaboration, de réassurance (avec un professionnel ou une équipe), d'étayage technique pour l'utilisation et la généralisation de ressources adaptées au sein de l'environnement.

Ces interventions se déclinent souvent en 2 temps :

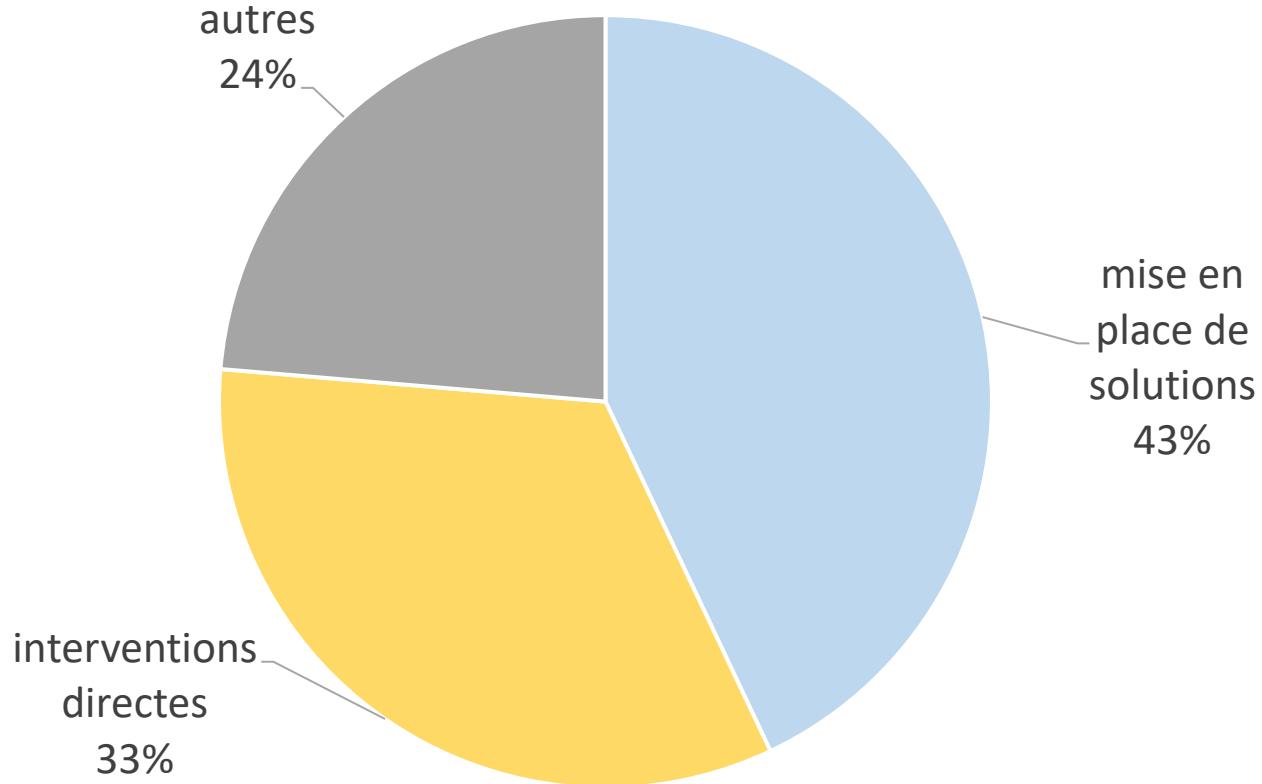
- Immersion / observation en classe et/ou sur le temps périscolaire
- Restitution réunissant les acteurs qui gravitent autour de la situation : professionnels de l'EN, les partenaires des secteurs du médico-social, du sanitaire, de la Protection de l'Enfance, les représentants légaux...

Ces interventions peuvent aussi se mettre en œuvre via la participation aux ESS, équipes techniques, équipes éducatives.

Une illustration particulière : *accompagnement d'un collège dans un projet NEFLE, "Notre Ecole, Faisons La Ensemble » en apportant des conseils dans l'aménagement d'espaces de repli (achat de matériel, écriture du règlement d'utilisation de ces lieux...)*

ACTIONS DE RENFORT/DE SECOURS

GESTION DE SITUATIONS COMPLEXES/CRITIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

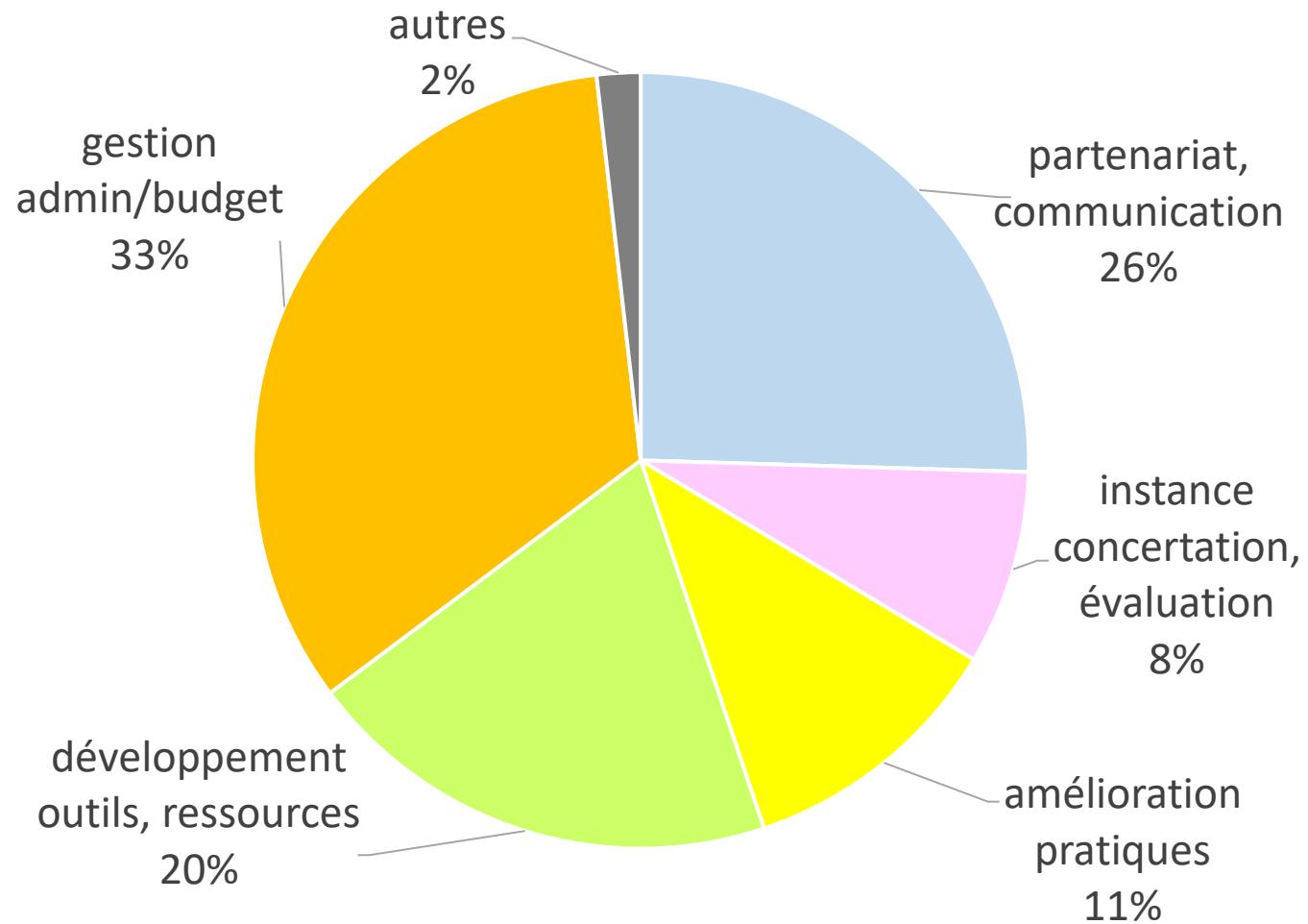


Cet axe représente **8% des interventions** des EMAS et comporte 2 entrées dont les interventions directes « *pour éviter une déscolarisation* » qui, globalement, représentent moins de 3% des interventions des EMAS, restant donc très marginales comme le stipulait l'ancien cahier des charges (de 2021).

Les actions de mises en place de solutions peuvent se faire en coordination avec des dispositifs extérieurs (autres professionnels du médico-social, PCPE TSA ou situations critiques...)

Des « **situations très dégradées** » sont évoquées à propos de ces interventions avec des enfants en attente de place en établissement médico-social, scolarisés à temps partiel / en risque d'exclusion

ACTIONS DE COORDINATION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'EMAS



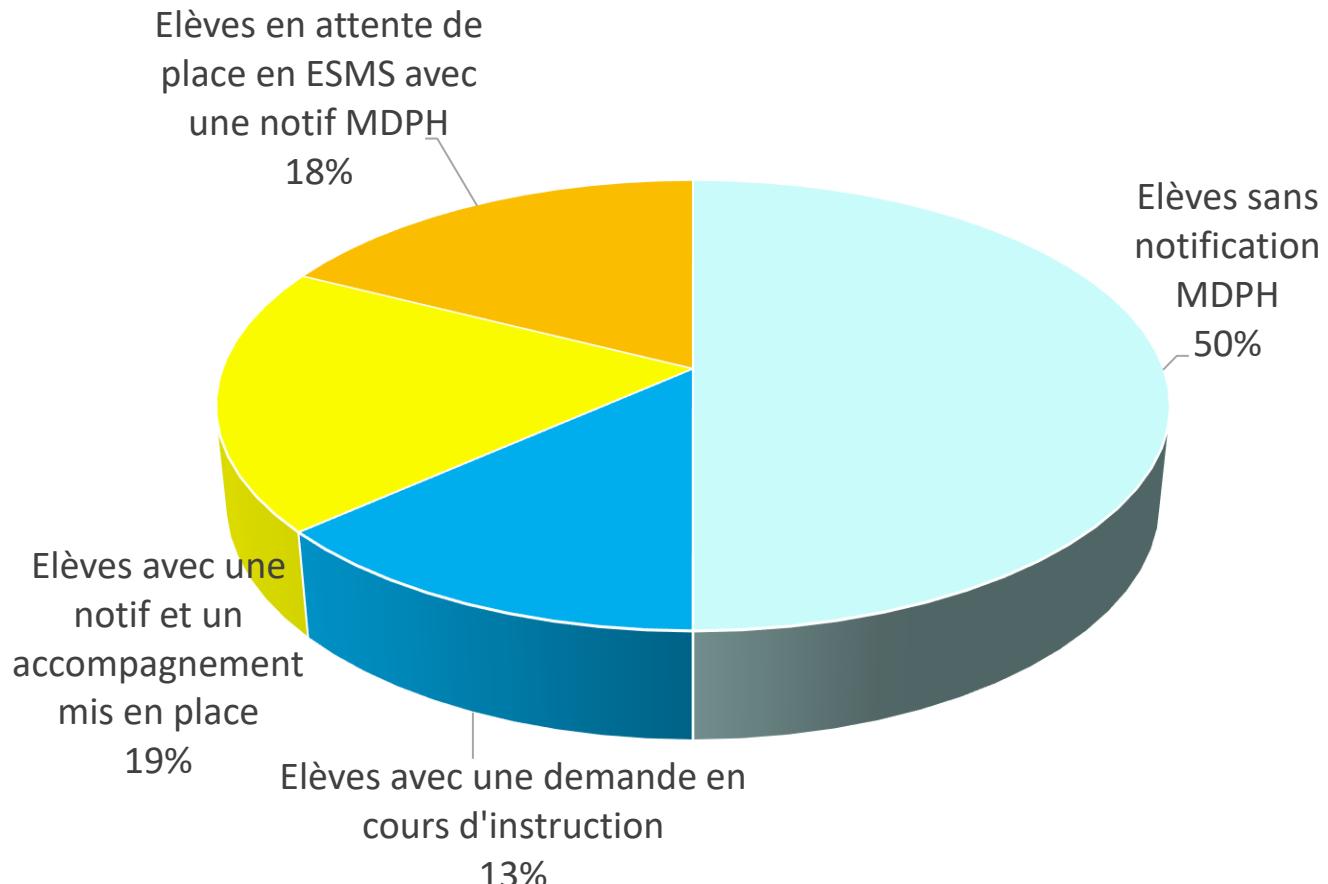
Ces actions représentent 46% des interventions des EMAS et sont articulées autour de 5 entrées :

Quelques illustrations :

- Travail autour du développement de la dynamique de parcours
- « Matériautèque » et fiches-outils à destination de la communauté éducative. Création d'outils individualisés
- Participation aux instances Ecole inclusive, zones activités pédagogiques, EPE de la MDPH etc.
- Montée en compétence avec d'autres EMAS, RBPP, évaluation/démarche qualité, analyse des pratiques
- Actualisation des plaquettes/outils de communication

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

EXISTENCE D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH



- **37% des élèves concernés par l'intervention de l'EMAS ont une notification de la MDPH.**
 - La part des élèves **en attente de place** en ESMS diminue, passant de **23 à 18%, soit 133 enfants** (rappel des années précédentes : 2022/23 : 104 enfants ; 2023/24 : 175 enfants).
 - La part des élèves **déjà accompagnés** nécessitant une intervention de l'EMAS est en baisse également (passant de 25% à 19%). En majorité, ces élèves bénéficient de la présence d'une AESH, aide qui ne peut pas couvrir tous leurs besoins. Les AESH peuvent être en difficultés, ayant peu d'espace pour échanger ou se sentant isolées dans leurs pratiques professionnelles. L'EMAS intervient pour les soutenir : sensibilisation, information, mise en place d'aménagements.
- **La moitié des élèves n'ont ni notification MDPH, ni dossier en cours.** Cette catégorie d'élèves est en hausse par rapport aux 2 années précédentes (37/38%), en lien notamment avec le fait que les EMAS ont augmenté leurs interventions auprès des élèves de maternelle qui n'ont pas (encore) eu de reconnaissance d'un handicap

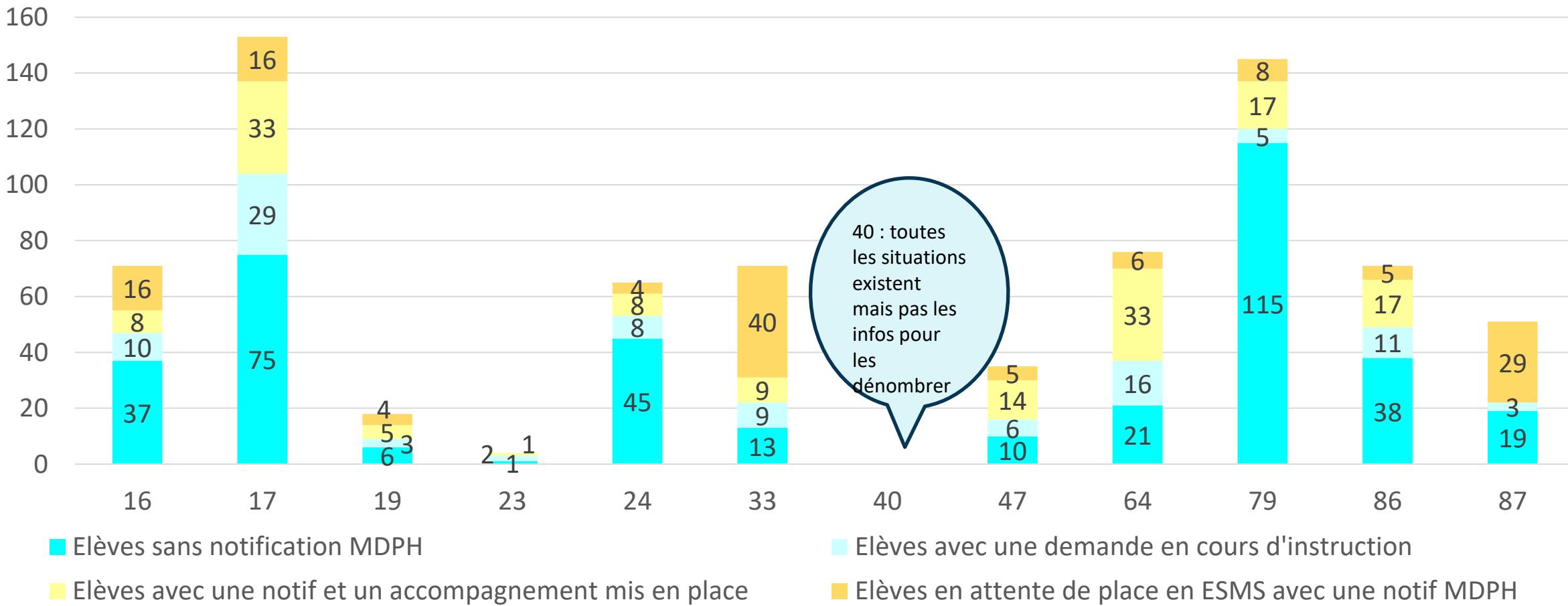
AUTRES ACCOMPAGNEMENTS DÉJÀ MIS EN PLACE ET LEURS LIMITES

- D'autres interventions hors notification MDPH sont répertoriées : pédopsychiatrie (essentiellement CMP), CMPP, CAMSP, professionnels libéraux...
- Deux limites principales à de ces prestations
 - ✓ les professionnels concernés n'interviennent pas en milieu scolaire et ne viennent pas étayer l'école.
 - ✓ manque d'accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations

L'EMAS fait parfois le lien entre ces structures et l'école en les incitant à être davantage en lien avec l'école.

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

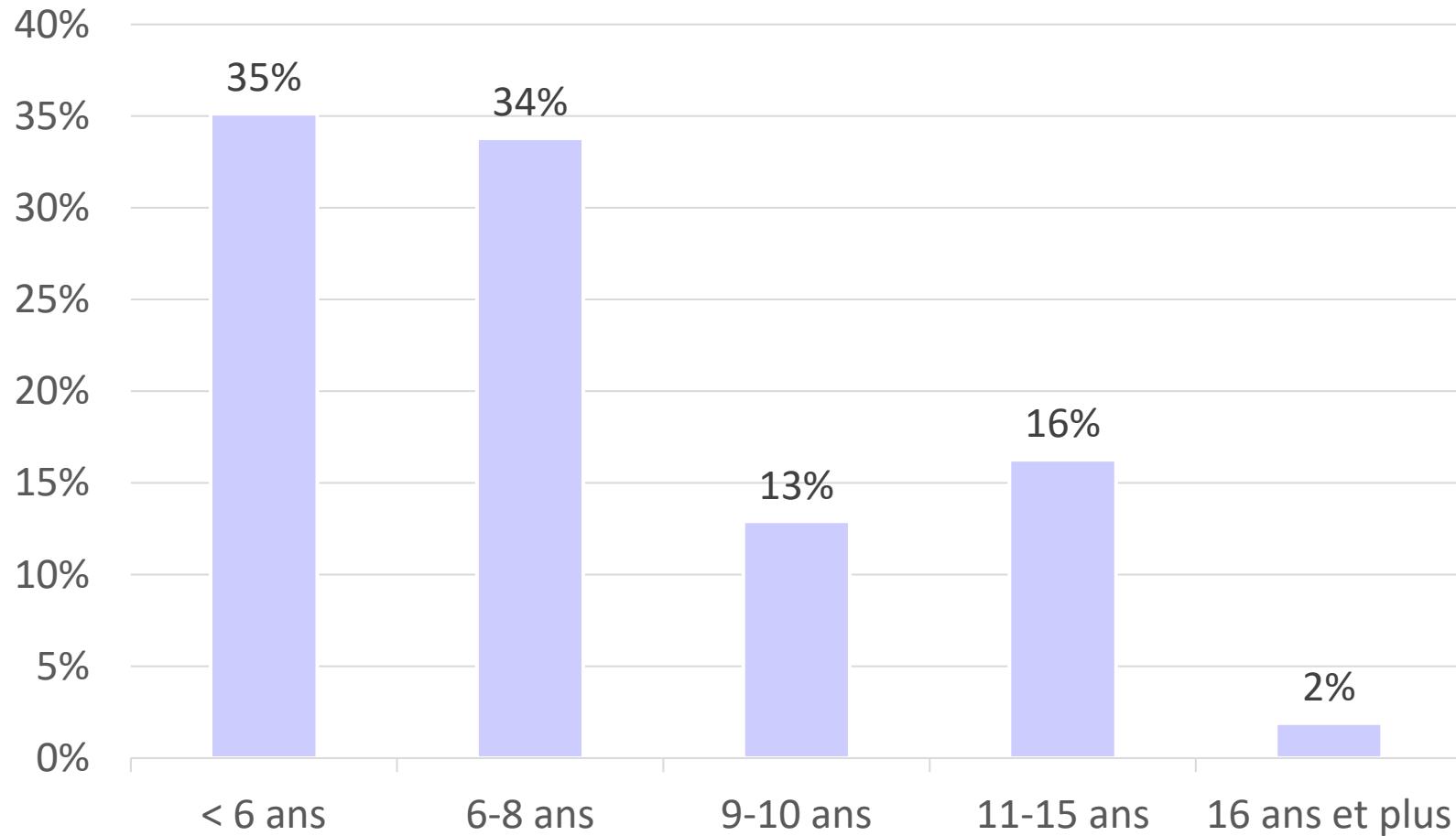
EXISTENCE D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH



Les typologies des enfants concernés par l'intervention des EMAS varie de façon signification selon les départements. Par exemple, en Gironde : 56% des enfants sont en attente d'une place en ESMS (avec notif MDPH); dans les Deux-Sèvres : 79% des enfants n'ont ni notification MDPH, ni dossier en cours

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

RÉPARTITION PAR ÂGE

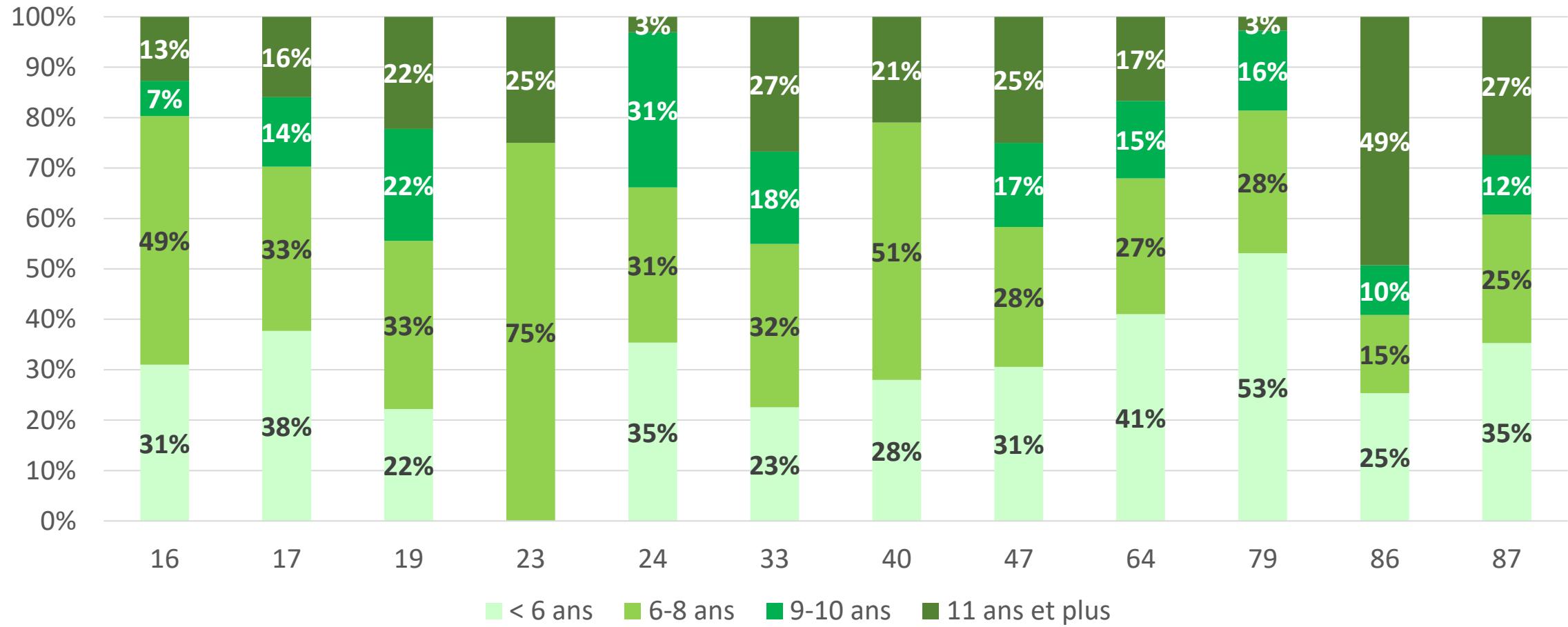


La répartition par âge des élèves est en lien direct avec la répartition des niveaux des établissements scolaires où interviennent les EMAS. Une augmentation des moins de 6 ans est ainsi observée en lien avec l'augmentation des interventions en maternelle.

En 2024-2025, **69% des enfants auprès desquels les EMAS interviennent ont moins de 9 ans**, contre 60% en 2023-2024, confirmant donc un renforcement des interventions précoces et de prévention.

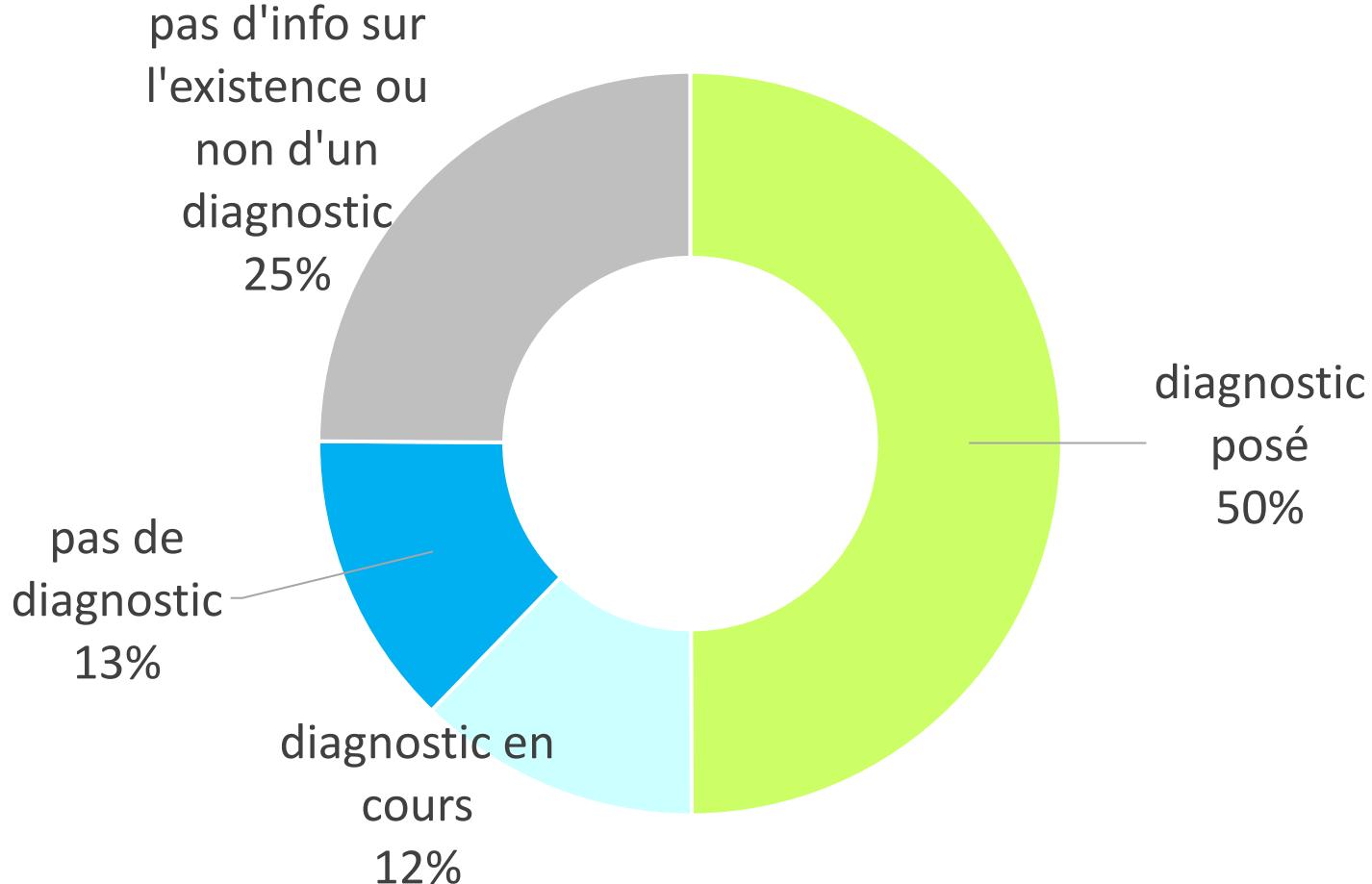
INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES PAR DÉPARTEMENT

RÉPARTITION PAR ÂGE



INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

EXISTENCE D'UN DIAGNOSTIC



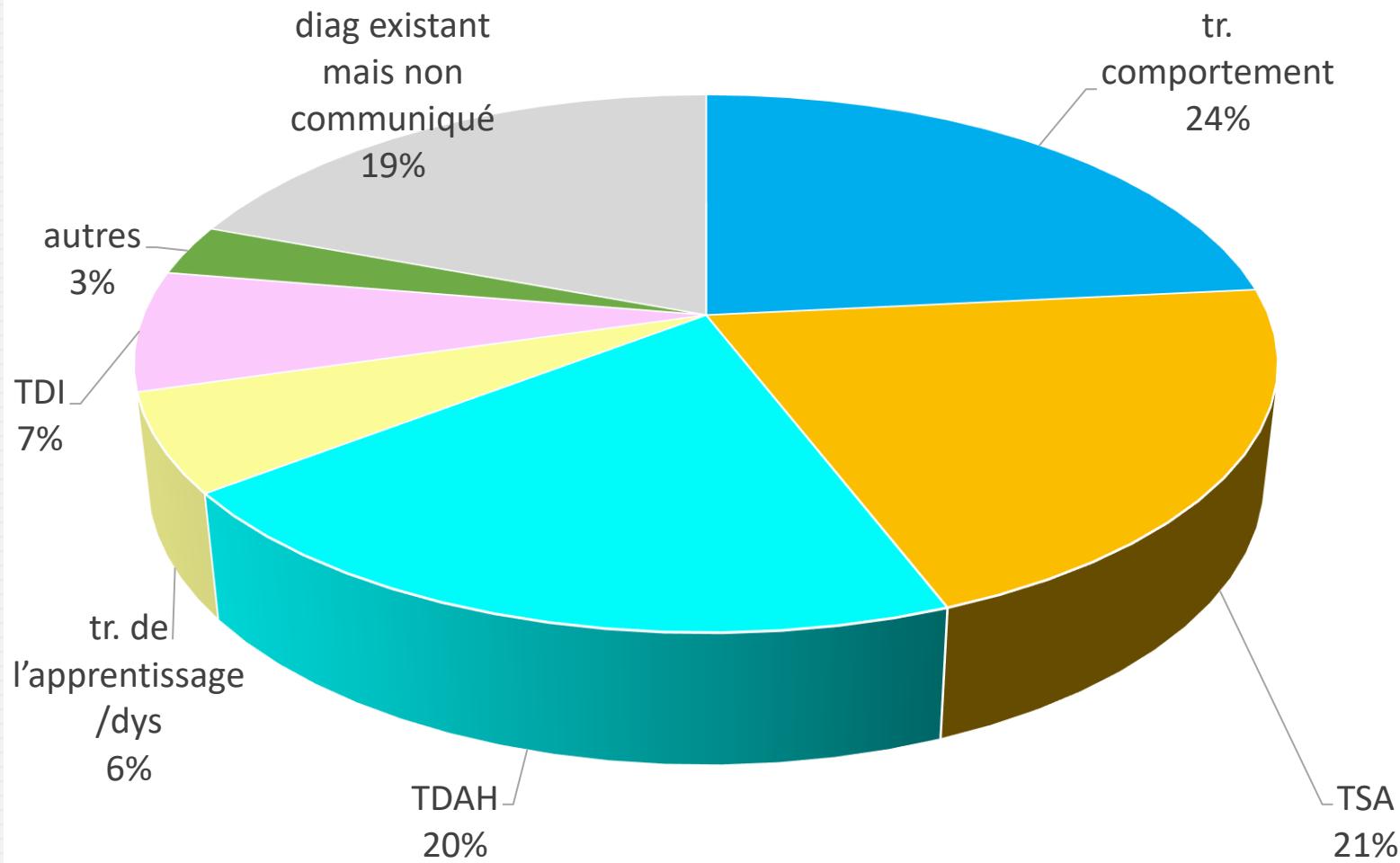
Les demandes faites à l'EMAS autour de situations individuelles peuvent permettre de recenser **des besoins non satisfaits** concernant la prise en charge de certains troubles. Aussi l'ARS, comme la DGCS, souhaite avoir des infos sur ces troubles afin de soutenir le pilotage du déploiement de l'offre, en particulier pour les TND. Cette question, toujours délicate, a été abordée en 2 temps :

- y a-t-il un diagnostic ?
- Si oui, est-il « connu » de l'EMAS ?

Dans la moitié des situations individuelles, un diagnostic a été posé. Les EMAS 33 et 40 sont les moins informées à ce sujet.

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

NATURE DES DIAGNOSTICS



Ces données concernent la moitié des situations d'enfants pour lesquelles les EMAS savent qu'un diagnostic a été posé (toutefois, si ce diagnostic existe, il n'est pas connu dans 20% des cas).

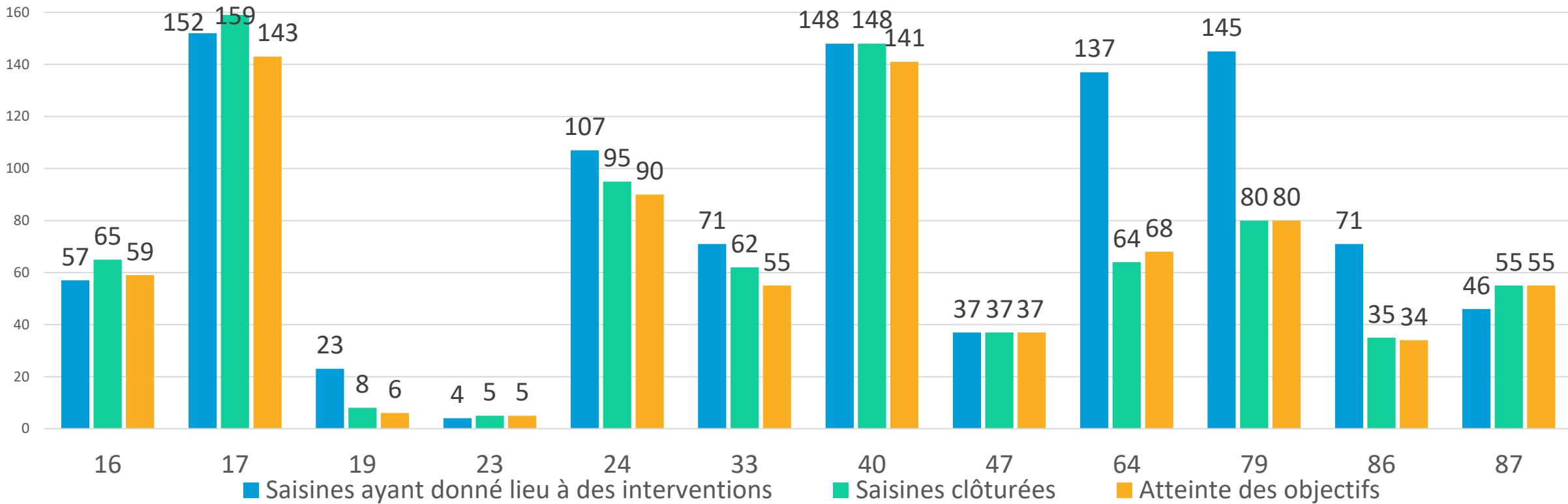
Les TND représentent 54% des situations et sont en hausse continue, en particulier les TSA et les TDAH (2023/24 : 39% 2022/23 : 35% et 2021/22 : 30%). Peut-être, peut-on y voir un lien avec le déploiement des PCO et leur montée en charge...

Le diagnostic « troubles à expression comportementale » a été maintenu en dépit de ses limites (la DI TND garde également ce diagnostic dans sa grille et parle de « tr. comportement et communication »).

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR METTRE EN ŒUVRE LES INTERVENTIONS

- **Des interventions trop tardives** : l'EMAS intervient en « *dernière intention* », procédures lourdes (filtrage en amont, délai autorisation parentale...), hésitation des enseignants à alerter par « *peur du jugement* ». Le filtrage des saisines par l'EN réduit la possibilité d'un regard croisé dès le repérage.
- **Une approche préventive trop peu déployée**. Pourtant quand « *l'intervention est précoce, les résultats sont souvent positifs* »
- **Des situations de plus en plus complexes** qui peuvent générer une usure des enseignants (répétition des difficultés, sentiment d'échec) et de la communauté éducative dans son ensemble ainsi que des familles avec des attentes fortes vis-à-vis de l'EMAS
- **Manque de moyens dans les classes** pour mettre en place certains aménagements
- **Peu de disponibilité des professionnels EN**. Dans le secondaire, difficultés pour mobiliser des équipes nombreuses et hétérogènes avec une organisation plus complexe
- Dans certains départements, l'EMAS reste **insuffisamment repérée**. Nécessité de poursuivre la communication pour « *rendre les modalités d'actions de l'EMAS aussi lisibles que possible* » et pour mieux comprendre les limites des missions de l'EMAS (« *ne sert pas à accélérer un dossier d'admission en ESMS* »)

CLÔTURE DES SAISINES EN 2024-2025



Au cours de l'année scolaire **2024-2025**, **813 saisines** ont été clôturées (pour 998 saisines ayant donné lieu à des interventions) dont **95% ont atteint les objectifs fixés au départ** (Rappel 2023-2024 : 725 saisines clôturées pour 811 ayant donné lieu à des interventions ; 68% objectifs atteints).

Les clôtures peuvent se décider à partir de :

- Une situation améliorée/apaissée (préconisation mises en œuvre, réponse aux attentes)
- Une atteinte des objectifs fixés conjointement avec l'équipe éducative (plus de demandes/ni de besoins exprimés)
- Une réorientation de la prise en charge, plus directe, par un ESMS ou un dispositif...
- Un changement de situation côté élève (changement d'école/de niveau, exclusion) ou côté enseignant (arrêt maladie, indisponibilité, non réponse)

RESSOURCES HUMAINES

- En 2024-2025, les 13 EMAS comptent 37,3 salariés en équivalent temps plein (32,1 en 2023-2024, soit +5,21 ETP):
En moyenne : 2,7 ETP par EMAS
- 15,6 ETP sont des postes de coordination (de 0,4 ETP à 3,9 ETP par EMAS)
- Une palette diversifiée de qualifications est mobilisée dont : éducateur spécialisé (12,8 ETP contre 11,3 en 2023-2024), neuropsychologue/psychologue (4,5 ETP contre 4,3 en 2023-2024), psychomotricien, orthophoniste et ergothérapeute (2,7 ETP contre 2,2 en 2023-2024). *Cf. tableau détaillé en annexe*
- Une supervision est proposée dans 5 EMAS (2 en 2023-2024).
- Des formations réalisées dans 10 EMAS (11 en 2023-2024) autour :
 - des **outils, des approches et de l'organisation** : Programme Barkley (guidance parentale), plans d'intervention autodéterminés, communication non-violente, auto-régulation, intervention en milieu scolaire, CAA, Ecoute et Relation d'Aide, Formation outils ABC, approche systémique, Interculturalité et soutien à la parentalité, animation groupe d'analyse de pratiques, animation groupe de parole, prévention incendie
 - **de public spécifique** : TND/TDAH/TOP/DI, troubles psychiques, troubles des apprentissages, troubles à expression comportementale, Promouvoir la Santé Mentale publique

3 EMAS ont eu des formations conjointes avec l'éducation nationale. Par exemple : l'auto-régulation, l'école pour tous : Collaboration et partenariat pour une co-construction efficace, groupe d'analyse de la pratique

LES PARTENARIATS

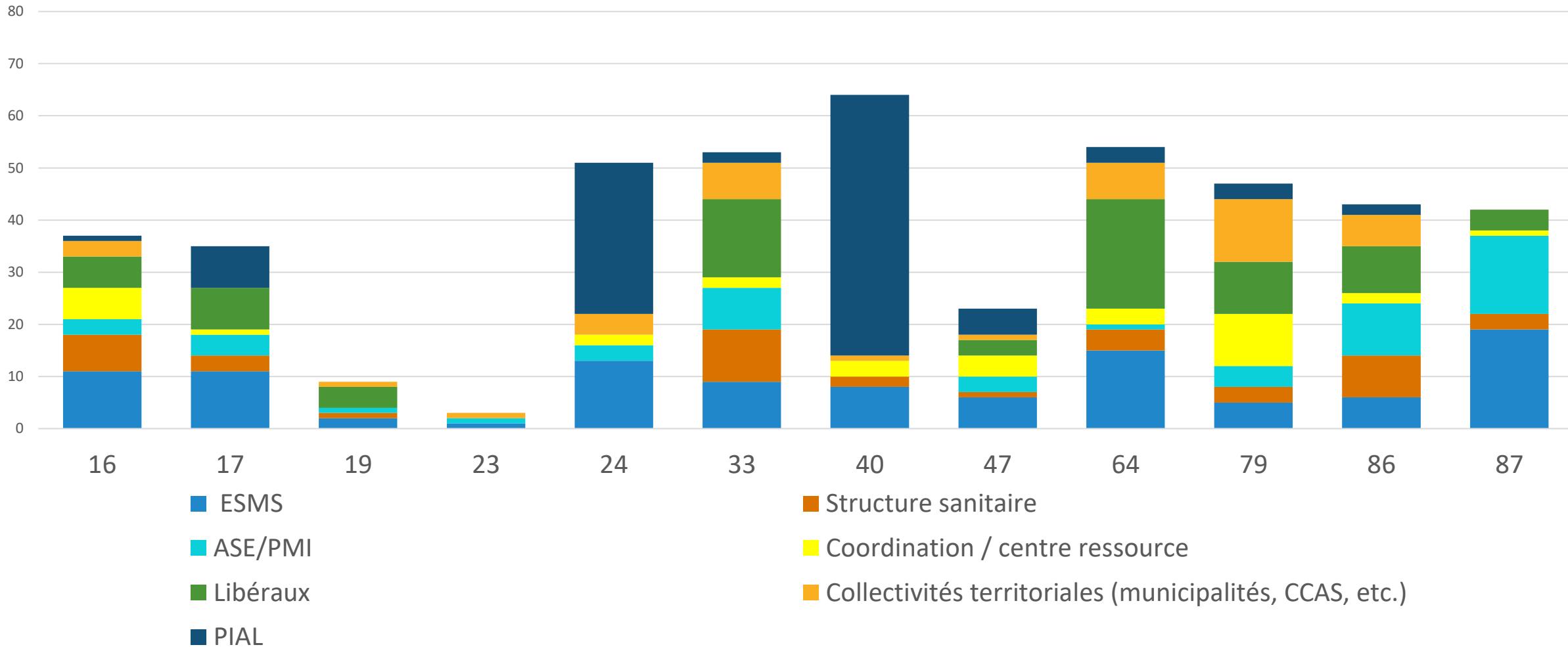
Des partenariats en augmentation :

- La totalité des EMAS indique avoir mis en place des partenariats avec **les ESMS de leur territoire** (106 partenariats; 89 en 2023-2024) ; **la majorité avec des structures sanitaires** (10 EMAS ; 42 partenariats : HDJ, CMPEA, CATTP, CHL, CHU/HME, CHE; 7 EMAS/29 partenariats en 2023-2024)
- 9 EMAS indiquent avoir mis en place **un partenariat ou une articulation spécifique avec les PIAL** (**7 en 2023-2024**) mais soulignent comme l'année précédente que ces relations sont peu développées et pas formalisées
- 10 sur 13 avec **les collectivités territoriales** (municipalités, CCAS... soit au total 43 partenariats; 22 en 2023-2024)
- 9 sur 13 avec **des professionnels libéraux** (80 partenariats; 36 en 2023-2024)
- 10 sur 13 avec **les dispositifs de coordination et les centres ressources** (PCPE, PCO, DAC-PTA, équipe mobile TND, APV, C360, CRA, GCSM, pôle ressource départemental, équipe ressource handicap rare, etc. ; soit au total 34 partenaires, 21 en 2023-2024);
- 12 sur 13 avec **l'ASE et la PMI** pour certaines situations (soit au total 53 partenariats; 7 sur 13 en 2023-2024/54 partenaires).

Autres partenaires cités : Education Nationale (psychologue scolaire, Pole EDEIS, services école inclusive, enseignants-référents handicap, enseignants spécialisés, infirmière, Cellule EBS, service ASH), associatifs (Dordogne Autisme, Phobie Scolaire France, Dyspraxique mais Fantastique, Avenir France Dysphasie, Oasis, Promotion Santé, ...), accueil de loisirs (PARI 86), MDPH, CRIP...

LES PARTENARIATS PAR DÉPARTEMENT

Nature des partenariats* effectifs en 2024-2025



*consigne 1 partenaire = 1 structure

TOUJOURS PLUS DE SOLICITATIONS MAIS ENCORE TROP TARDIVES ET DES PARTENAIRES INEXISTANTS OU INDISPONIBLES

Les leviers :

- **Une grande réactivité, couverture du territoire et des besoins**, mise à disposition dans certaines EMAS de prêt de mallettes/outils,
- **Une plus grande action préventive** avec des saisines collectives et des demandes de sensibilisation (périscolaire, AESH, groupe de soutien, ...),
- **Une meilleure visibilité et reconnaissance** avec un travail de partenariats renforcés avec l'Education Nationale (participation aux réunions de pôles de certaines circonscriptions, pôle EDEIS, nouvelles dynamiques de coopération ex. conférence EMAS/EN, formation CAA...)
- **Un meilleur travail en réseau** avec davantage de partenariats formalisés et actifs avec les ESMS

Les freins :

- **Des situations trop complexes/dégradées**, en attente de solutions, pas de sollicitations suffisamment en amont/préventives avec un risque de rupture dans le parcours de l'enfant en l'absence de lien d'une année sur l'autre,
- **Une difficulté à couvrir de manière équitable et pluridisciplinaire** l'ensemble des territoires au regard des ressources internes ou territoriales mobilisables au sein des ESMS (alternatives recherchées mais pas toujours efficientes : libéraux ou mise à disposition au sein des organismes gestionnaires qui portent les EMAS) .
- **Manque encore de lisibilité et visibilité** à tous les niveaux (1^{er} et 2nd) et parfois de fluidité dans les échanges,
- Des difficultés de coopération avec l'éducation nationale pour une meilleure visibilité et compréhension du dispositif (dans deux départements) des attentes parfois décalées (hors missions EMAS)

PLUSIEURS PERSPECTIVES OU ATTENTES EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT/PROJET

- **Clarifier et développer l'articulation des missions EMAS/PAS** (notamment dans la fluidité des circuits de saisines)
- **Continuer de développer les partenariats avec l'éducation nationale** avec des temps d'échanges programmés en lien avec les pôles ressources, les circonscriptions et les services de l'école inclusives (ex. Projet Forum)
- **Accentuer la logique préventive** : développer les actions de sensibilisation, de formation et groupe de soutien (sur inclusion et handicap) auprès des différents acteurs : enseignants, AESH, périscolaire, classe
- **Continuer l'extension mais en adéquation avec les moyens humains** en sécurisant les postes actuels (financés en CNR), en préservant la pluridisciplinarité (paramédical vs éducatif; déterminer un socle minimal) et en finançant des postes nécessaires au fonctionnement (secrétariat/direction)
- **Renforcer (et valoriser) les compétences des professionnels** des EMAS avec des temps d'analyse de pratique ou de supervision, de formation continue ou de veille (colloques, conférences, journée nationale EMAS) mise en place d'un nouveau logiciel métier (suivi d'activité et extraction données)
- **Continuer à communiquer sur le dispositif** notamment auprès du second degré notamment
- **Renforcer les partenariats** avec les ESMS, MDPH et l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Promouvoir les outils inclusifs** (ex. Diffusion de Handi'Mallette dans les collèges - lutte contre les discriminations)

AU FINAL

- Les EMAS soulignent leur volonté de pouvoir continuer à répondre rapidement aux demandes, le plus en amont possible pour éviter une dégradation des situations et de se déplacer sur l'ensemble du territoire départemental.
- Les EMAS veillent à préserver leur pluridisciplinarité (paramédicales vs éducatives) avec des partenariats conventionnés (libéraux/structures) mais aussi avec une équipe plus étoffée
- Les EMAS souhaitent anticiper l'arrivée des PAS et formaliser les complémentarités pour augmenter la fluidité dans le partenariat avec l'éducation nationale
- Les EMAS se posent cependant la question de pouvoir faire plus (quantitativement et qualitativement) à moyens constants ou non pérennes (CNR) et face aux difficultés de mobilisation de certains partenaires.

LE POINT SUR L'ACTUALITÉ DES PAS FIN 2025

Ecole – PAS: installation rentrée 2025



Objectif d'ici 2030 : 238 PAS (sous réserve de la validation du nombre de PAS cible par l'académie de LIMOGES)

CAHIER DES CHARGES DES PÔLE D'APPUI À LA SCOLARISATION

La circulaire du 01/09/2025 relative au déploiement des Pôles d'Appui à la scolarisation (PAS) précise le cadre suivant :

- Transformation des PIAL en PAS (généralisation 2025-2027).
- Pilotage conjoint Éducation nationale / ARS.
- Binôme permanent : Coordonnateur EN + Éducateur spécialisé.
- Public : Élèves à besoins éducatifs particuliers (avec ou sans notification CDAPH).

Missions clés :

- **Réponses de premier niveau** : aménagements pédagogiques, matériel adapté, soutien éducatif/médico-social.
- **Interventions directes ponctuelles** (éducateur spécialisé / EMAS) dans un plan d'action limité.
- **Coordination des ressources** éducatives et médico-sociales.
- **Appui aux familles** : analyse des besoins, orientation vers structures spécialisées, soutien démarches MDPH.
- **Mise en œuvre des accompagnements humains (AESH) et matériels adaptés.**

Les EMAS sont mobilisables par le PAS pour intervenir directement auprès des élèves, en complément de leur mission initiale d'appui-ressource à la communauté éducative.

ANNEXES

L'offre EMAS en Nouvelle-Aquitaine - année scolaire 2024-2025

Département	Nom EMAS	Commune d'implantation	ESMS porteurs	FINESS du porteur
16	EMAS Charente	Angoulême	IME Joseph desbrosse - AVA 16	160014833
17	EMAS 17	Rochefort	UDAPEI-TREMA-ADEI (SESSAD de l'Océan)	170009484
19	EMAS 19	Brive-La-Gaillarde	CMPP Départemental	190002543
23	EMAS 23	Aubusson	SESSAD Pierre Louchet III	230003303
24	EMA 24	Périgueux	SESSAD APF France Handicap	240008342
33	EMAS 33	Ambarès	DITEP St Denis	330780792
		Libourne	DITEP Rive Droite	330781055
40	Appui Scol 40	Saint Pierre du Mont et Dax (2 localisations)	APF-FH	400011276
47	EMA Scol 47	Virazeil	LADAPT 47	470001769
64 Béarn et Soule	EMAS Béarn et Soule	Pau	CRAPS 64	640781100
64 Pays basque	EMAS 64	Bayonne	SESSAD TSA AVA Chrysalide	640014528
79	EMAS 79	Parthenay	SESSAD de Parthenay	790016265
86	EMAS 86	Mignaloux-Beauvoir	GCMS Plateforme SESSAD DI 86	860015676
87	EMAMS 87	Isle	IME - EMESD	870003613

ACTIONS PREVENTIVES

INFORMATION ET SENSIBILISATION À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Type d'intervention	Définition
Action de <u>sensibilisation/de formation</u>	Sensibilisation programmée dans un espace/temps défini, sur une thématique particulière ou contribution dans le cadre d'un plan de formation dans un établissement scolaire/périscolaire (interne) OU à l'attention d'un groupe professionnel ou interprofessionnel (externe)
Animation <u>de groupe de parole ou d'analyse des pratiques</u> professionnelles	Proposer un espace de partage de pratiques professionnelles par corps de métier, par groupe interprofessionnels, transversal ou interne à un établissement scolaire
Autre (précisez)	

ACTIONS DE REGULATION

APPUI ET CONSEIL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Type d'intervention	Définition
<u>Appui et conseil</u> auprès de la communauté éducative	Ecoute, d'échange, de réflexion, de partage, d'élaboration, de réassurance, avec un professionnel ou une équipe ET/OU étayage technique pour l'utilisation et la généralisation de ressources adaptées au sein de l'environnement.
Autre (précisez)	

ACTIONS DE RENFORT/DE SECOURS

GESTION DE SITUATIONS COMPLEXES/CRITIQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Type d'intervention	Définition
Mise en place de solutions/dispositifs extérieurs à l'établissement à coordonner	Situation très dégradée ou absence de préalable à la scolarisation, niveau de coordination important avec différents partenaires, s'occupe en priorité de la situation de l'enfant
Intervention directe provisoire auprès de l'enfant pour éviter une déscolarisation	Situation très dégradée ou absence de préalable à la scolarisation obligeant l'intervention de l'EMAS en direct auprès de l'enfant
Autre (précisez)	

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT/DE COORDINATION DE L'EMAS

Type d'intervention	Définition
Consolidation réseau / Développement du partenariat / Communication	Actes qui permettent d'améliorer les conditions d'intervention et de coopération sur le territoire. Intègre les actions donnant de la visibilité au dispositif (intervention dans des colloques, réalisation de plaquette, site internet, etc.)
Participation aux instances de concertation/stratégique et/ou d'évaluation	CDSEI, commission, COPIL, MDPH
Amélioration des pratiques	Montée en compétences et application des bonnes pratiques professionnelles : formation continue, analyse des pratiques, supervision, démarche qualité/évaluation, groupe inter-EMAS
Développement et mise à disposition outils ressources	Développement d'outils ressources formatifs génériques et documentaires (capitalisation expériences, veille documentaire, alimentation d'une boite à outils, recherche nouveaux supports ou outils, partage de liens/informations et prêts (matériel en test, documentation)
Gestion administrative et budgétaire	Gestion administrative (planning, suivi logistique...), Suivi budgétaire, statistiques, rapport d'activité/annuel, indicateurs de suivi
Autre (précisez)	

Ressources humaines dans les EMAS année scolaire 2024-2025

Département	Total ETP 2025	Rappel ETP 2024	ETP coordonnateurs financés par l'ARS	Profil Coordinateur
16	3,5	2,6	1	ES
17	4	3	3	ES
19	1,75	1,85	0,5	ES
23	1	1	1	ES
24	1,5	1,5	1	ES
33	6,7	6,2	2	ES
40	3,9	3,9	0,2	ES + ME
47	1,6	1,6	0,8	ES
64 (2 équipes)	4,16	3,16	3	ES
79	3,2	2	1	ES
86	4	3,3	1	Cheffe de service + CAFERUIS
87	2	2	1	ES
Nouvelle-Aquitaine	37,31	32,11	15,6	

Source : Etude EMAS novembre 2025– ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EMAS (DÉTAILS)

En lien avec les besoins :

- Augmentation des demandes et d'accompagnement de **situations très complexes**
- Interventions qui devraient être moins tardives, **mais préventives et réactives**, et pas seulement dans des situations de crise, très dégradées, en dernier recours ou sans les préalables à la scolarisation

En lien avec les partenaires :

- Coordination inter-associative pour lisibilité et cohérence des interventions (cartographie/convention).
- Mobilisation des ESMS et le sanitaire : **manque de temps et de places** ou de professionnels disponibles pour intervenir avec l'EMAS,
- **Disponibilité et formation des enseignants**, difficulté pour proposer des rencontres sur des temps appropriés et pour gérer la multitude d'interlocuteurs dans l'enseignement supérieur (collèges ou lycées peu investis aujourd'hui)
- Création de liens **avec l'Aide sociale à l'enfance et la MDPH**

En lien avec le fonctionnement/la visibilité du dispositif :

- **Simplification des modalités de saisine** pour éviter la multiplicité des intervenants et de générer de la confusion et un manque de cohésion entre les dispositifs
- **Territoire très étendu et rural** des trajets longs et une répartition hétérogène des ressources territoriales/ESMS (qui peuvent être concentrés sur certaines parties des territoires)
- **Développement des temps d'analyse de pratiques, supervision ou régulation, de formation** croisée/temps d'échanges avec les autres EMAS
- Définition de la **place, rôle et missions des EMAS** par rapport à la future généralisation des PAS
- **Faire connaître le dispositif**, son périmètre d'intervention, la place et le rôle de chacun,

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EMAS (DÉTAILS)

En lien avec les ressources humaines :

- **Pluridisciplinarité fragilisée** par l'extension territoriale (et une augmentation des demandes/besoins) : augmentation des temps éducatifs (dont les temps de coordination), mais pas des temps paramédicaux (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute),
- **Dotation RH limitée** : précarité des emplois financés en CNR, heures supplémentaires, réunions d'équipe hebdo parfois non tenues, faible valorisation salariale au regard des acquis de compétences, risque d'usure, temps de direction non budgété/non valorisé.
- **Charge administrative croissante** pour les coordinateurs (suivi indicateurs, évolution logiciel métier, organisation départementale, références de secteur)
- **Supervision interne utile**, mais besoin d'apport extérieur et interdépartemental, tout comme l'analyse de pratique au sein de l'EMAS ou en apport de la communauté éducative (formation nécessaire à cette pratique des professionnels EMAS)
- **Fonctions support / frais de fonctionnement non couverts** par la ligne budgétaire EMAS (formation continue, bureautique, déplacements, repas, matériel spécifique – mallettes)

LISTE DES SIGLES

AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
APEA	Accueil Pour Enfant Autiste
APV	Assistance au Projet de Vie
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAA	Communication Alternative et Améliorée
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDSEI	Comité Départemental Service Ecole inclusive
CHL	Coordination Handicap Local
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIO	Centre d'Orientation et d'information
CMP	Centre médico-psychologique
CMPEA	Centre Médico Psychologique Enfant et Adolescent
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CNCPH	Conseil national consultatif des Personnes handicapées
CNR	Crédits Non Reconductible
COP	Communauté de Pratique
COPIL	Comité de pilotage
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DAC	Dispositifs d'appui à la coordination
DASEN	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DITEP	Dispositif ITEP
EBS	Étudiants à Besoins Spécifiques
EDEIS	équipe mobile départementale d'enseignants spécialisés

et CRE

EMAS	Equipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap
EN	Education nationale
ERRSPP	Equipes régionales ressources de soins palliatifs pédiatriques
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
HDJ	Hospitalisation de jour
HME	Hôpital de la mère et de l'enfant
IEN-ASH	Inspecteur Education nationale-adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maisons d'accueil spécialisées
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PARI	Pôle d'Appui et de Ressources à l'Inclusion
PAS	Pôle d'Appui à la Scolarité
PCO	Plateforme Coordination et Orientation
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PJJ	protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle et infantile
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TC	Troubles du comportement
TDAH	Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
TND	Troubles neurodéveloppementaux
TOP	Trouble oppositionnel avec provocation
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
TSLA	Troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages
UPIJ	Unité de Psychopathologie Infanto-Juvénile
UPADO	Unité de Psychopathologie pour Adolescents

